

REGLEMENT DES GRADES PRÉAMBULE

INTRODUCTION GÉNÉRALE ET PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION DES GRADES

Les différents grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Judo, Jujitsu et disciplines associées.

Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement (shin-ghi-tai).

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents.

L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dans) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions de l'article 433-17 du code pénal avec des peines de 1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

Les grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées symbolisent les valeurs de l'esprit et du corps : shin - ghi - tai (esprit - technique - efficacité).

La partie sportive « tai » est une condition indispensable en particulier du premier au quatrième dan inclus mais qui ne se suffit pas à elle-même pour déterminer la compétence complète du grade. Les deux autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Avec le temps, la maîtrise des valeurs et la façon de les appréhender évoluent du fait de l'âge, et des modalités de pratique. Ces évolutions sont prises en comptes dans les parcours de formation et de certification des grades.

L'expérience par la pratique et l'avancée dans l'âge rend le « tai » moins efficient.

Le « ghi » est une valeur qui s'acquiert de différentes façons et sur le long terme.

Le « shin » est la valeur fondatrice des deux autres et se doit nécessairement de s'étoffer à mesure de l'évolution dans hiérarchie des grades.

Comme pour toute autre manifestation de Judo, Jujitsu et disciplines associées, un examen de passage de grade doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants.

Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le candidat n'est pas digne de se présenter ; s'il est évaluateur, qu'il n'est pas digne de juger l'examen.

Des délais de présentation sont imposés entre les validations de passages de grades successifs.

Un temps minimum de maturation indispensable doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans l'étude du judo, jujitsu et disciplines associées. Pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, préciser, compléter, améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

Jigoro KANO, fondateur du judo, jujitsu, avait défini les principes du judo, jujitsu par deux maximes :

- Seiryoku Zenyo (utilisation optimum de l'énergie).
- Jita Kyoei (entraide et prospérité mutuelle).

Dans cet esprit, la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents a pensé qu'il était logique de tenir compte de tous ces critères dans l'élaboration des programmes d'examens.

FONCTIONNEMENT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA CSDGE

La CSDGE suit un principe fondamental en matière de délivrance des grades qui obéit à la maxime « Entraide et prospérité mutuelle », principe selon lequel tout grade doit donner lieu à une contrepartie qui peut être de nature différente selon les grades (examen, contribution...).

Ce principe s'applique quel que soit le grade (1er dan et plus) et quelle qu'en soit la nature (grade aménagé, grade délivré à titre exceptionnel...).

SEMANTIQUE

Concernant les activités du Jujitsu, il est entendu que pour l'ensemble des dispositions liées à la réglementation des grades, il peut être utilisé de manière similaire les termes « ju-jitsu » (terme réglementaire) ou « jiu-jitsu » (terme plus utilisé de façon usuelle par la communauté des pratiquants du Jujitsu Brésilien).

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITÉS
ENCADRÉES

REGLES
TECHNIQUES
ET SÉCURITÉ

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

1 - STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS DE LA FFJDA

1.1 - TEXTES DE REFERENCES

Article L212-5 du code du sport : Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.

Un arrêté du ministre chargé des sports, fixe la liste des Fédérations mentionnées au premier alinéa.

Article L212-6 du code du sport : Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

Arrêté du 5 août 2016 : fixant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents et leur composition (JORF n°0190 du 17 août 2016 – Texte n°29) modifié par l'arrêté du 4 février 2025 (JORF n°0034 du 9 février 2025 – Texte n°42).

Arrêté du 3 juillet 2022 : complétant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents et modifié par l'arrêté du 8 septembre 2022 (JORF n°0179 du 4 août 2022 – Texte n°53 et JORF n°0221 du 23 septembre 2022 – Texte n°30).

Article A212-175-15 du code du sport : codification de la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents.

1.2 - COMPOSITION, ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE DE LA FFJDA

1.2.1 - Définition

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA est une commission essentiellement technique, composée d'experts haut gradés.

Le Président de la CSDGE de la FFJDA est désigné par le Président de la Fédération, lui-même membre de droit. Pour le fonctionnement de la CSDGE, un membre est élu en son sein secrétaire général de la CSDGE, sur proposition du Président.

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA contribue à maintenir l'unité des grades du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

1.2.2 - Rôle de la commission

Elle doit :

- Préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie.
- Susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade (shin-ghitai).
- Etudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis.
- Soumettre à l'approbation du Ministre chargé des Sports, les conditions de délivrance des grades et dans.

1.2.3 - Composition de la commission

Conformément aux textes de référence, la composition de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA est ainsi déterminée :

- Deux tiers des membres représentant la FFJDA parmi lesquels un Président de la CSDGE, désigné par le Président de la FFJDA, le Directeur Technique National (DTN), membre de droit, et le Secrétaire Général de la CSDGE.

- Un tiers des membres représentant les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires concernées, proportionnellement au nombre de leurs licenciés respectifs.

Cette répartition proportionnelle se fait au plus fort reste. A cette fin, les fédérations mentionnées à l'article A212-175-15 du code du sport établissent un tableau récapitulatif du nombre de pratiquants licenciés de la ou des disciplines concernées pour chaque fédération multisports, affinitaires, scolaire et universitaire concernée.

Les membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents doivent être titulaires d'un 6e dan ou d'un grade équivalent. A défaut, des membres titulaires d'un 5e dan ou d'un 4e dan ou d'un grade équivalent peuvent être désignés.

La durée du mandat des membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents est identique à celle du mandat des instances dirigeantes des fédérations mentionnées à l'article A212-175-15 du code du sport.

1.2.4 - Fonctionnement de la CSDGE

- La CSDGE se réunit au moins trois fois par an.
- L'ordre du jour est fixé par le président de la CSDGE sur proposition du secrétaire général de la CSDGE, en accord avec le DTN.
- Les questions diverses seront à adresser en CSDGE dans un délai d'au moins 15 jours précédant la réunion plénière.
- La présence des deux tiers des membres de la commission est exigée pour statuer quant aux modifications réglementaires et aux demandes de grade à titre exceptionnel. Ces décisions se prennent aux trois-quarts des membres présents et aucune procuration n'est acceptée.
- La convocation et l'ordre du jour sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la commission.
- Des documents nécessaires à la réunion peuvent être envoyés en amont de la commission.

Lorsqu'une décision relevant de la compétence de la commission plénière de la CSDGE doit être prise alors qu'elle ne peut être réunie, il est possible de consulter les membres de la commission plénière de la CSDGE par voie électronique.

Les décisions prises par consultation électronique ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion de la commission plénière de la CSDGE.

Les demandes individuelles de grade exceptionnel ou grade aménagé, pour ceux ne relevant pas de l'échelon territorial et de candidatures aux hauts-grades, seront prises en compte pour étude dès lors qu'elles seront transmises via le CODG et le CORG après avis.

1.3 - STRUCTURES ASSURANT LE FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE

1.3.1 - Sur le plan national

Afin d'exercer les missions qui lui sont confiées, la CSDGE instaure les sous-commissions suivantes : le comité des Hauts Grades, le comité des Très Hauts Grades, la commission en charge de l'étude de la réglementation, la commission de médiation, et toute commission ad hoc nécessaire à son fonctionnement qui peut être proposée et réunie à l'initiative du président de la CSDGE.

La composition des différentes sous-commissions est déterminée en commission plénière de la CSDGE en début d'olympiade.

Le Secrétaire Général de la CSDGE assurera la présidence de l'ensemble des sous-commissions.

1.3.1.1 - La sous-commission en charge de la réglementation des grades

C'est l'organe réglementaire de la CSDGE de la FFJDA.

• Composition :

- Le secrétaire général.
- Au moins 8 membres, dont au minimum un choisi parmi les représentants des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.
- Le DTN de la FFJDA.
- Le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

• Rôle :

- Etude, proposition en commission plénière des modifications réglementaires et statutaires des grades.
- Modification des contenus techniques d'examen.
- Evolutions réglementaires.

• Fonctionnement :

La commission des règlements de la CSDGE se réunit au moins une fois par saison, et peut être réunie plusieurs fois en fonction de la nécessité des travaux à effectuer.

1.3.1.2 - Le Comité des Hauts Grades

• Composition :

- Du Président de la CSDGE.
- Du secrétaire général de la CSDGE.
- D'un représentant haut gradé au minimum 7e dan de chaque région devant siéger à la CORG.
- D'un membre haut gradé choisi parmi les représentants des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.
- Du DTN de la FFJDA.
- Du chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

• Rôle :

Dans le respect des principes fondamentaux du judo et en tenant compte de la hiérarchie mondiale, cet organe veille et participe à l'évolution de la hiérarchie du judo français.

- Etude des candidatures aux examens nationaux 5e, 6e et 7e dans.
- Réflexions sur les conditions, critères et fonctionnements pouvant être proposés à la CSDGE.

• Fonctionnement :

Le comité des hauts-grades se réunit au moins une fois par saison suffisamment en amont de la commission plénière de la CSDGE afin de préparer les listes et avis retenus à la CSDGE.

1.3.1.3 - Le Comité des Très Hauts Grades

• Composition :

Il est composé de 5 personnes dont 2 féminines, 2 masculins, 8e dan minimum et du secrétaire général de la CSDGE.

• Rôle :

Etude d'une liste de personnes promouvables pour l'accès au 8e, 9e et 10e dans.

• Fonctionnement :

Le comité des très hauts grades se réunit au moins une fois par saison, suffisamment en amont de la commission plénière de la CSDGE afin de préparer la présentation des candidats retenus à la CSDGE.

1.3.1.4 - La commission de médiation de la CSDGE

• Composition de la commission de médiation :

- Le Président de la CSDGE.
- Le Secrétaire général de la CSDGE.
- Le DTN de la FFJDA ou son représentant.
- Un membre de l'exécutif fédéral.
- Deux membres de la CSDGE (1 femme et 1 homme).
- Un représentant des fédérations affinitaires.

• Rôle :

La commission de médiation de la CSDGE a pour mission de trouver une solution amiable en vue de régler tout litige éventuel entre les postulants aux grades et dans, et les Organismes Territoriaux Délégués (CORG et CODG) de la FFJDA ayant donné un avis défavorable quant à la candidature du demandeur, licencié ou non licencié, conformément aux textes officiels.

• Fonctionnement :

La commission, après avoir été saisie par lettre recommandée, instruit la demande et effectuera la médiation.

Pour ce faire, la commission de médiation bénéficie de tout pouvoir de convocation, de demande d'information, etc. auprès de toute personne ou institution permettant d'apporter des précisions utiles.

La commission formalisera par écrit l'accord trouvé entre les parties ou accepté par toutes les parties.

Si la médiation est infructueuse, la commission constatera par écrit cette situation et proposera à la commission plénière de la CSDGE de la FFJDA une décision que celle-ci entérinera, ou pas.

La commission se réunira à chaque fois qu'elle sera sollicitée et cela au moins trois semaines avant une plénière de la CSDGE de la FFJDA.

1.3.1.5 - Autres commissions et groupes de travail

• Sous-commission Kendo et Disciplines Rattachées :

Elle est chargée de proposer à la CSDGE la réglementation des grades kendo et disciplines associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines. Elle soumet pour approbation à la CSDGE la liste des haut gradés dans ses disciplines (4e dan et plus).

• Les groupes de travail ponctuels et sous-commissions ad hoc :

Mis en place occasionnellement par la CSDGE de la FFJDA pour assurer des tâches d'expertise, de conseil ou d'organisation.

Il est notamment privilégié la constitution de groupes d'experts par thématiques, lorsqu'il s'agit de travaux spécifiques aux différentes disciplines : judo, ju-jitsu traditionnel, ju-jitsu brésilien, ju-jitsu contact.

1.3.2 - Sur le plan régional : Commission d'Organisation Régionale des Grades (CORG)

• Composition :

Chaque ligue doit mettre en place une Commission d'Organisation Régionale des Grades (CORG) composée :

- Du président de ligue, président et responsable de la CORG.
- Du Directeur Technique Régional, ou d'un conseiller technique le représentant, responsable technique des examens et du suivi de la formation des juges.
- D'un référent CORG, qui pourra être secondé par un ou plusieurs référent(s) de CORG adjoint(s) chargés du suivi administratif, proposé(s) par le président de ligue et confirmé(s) par la CSDGE de la FFJDA.
- Du vice-président Culture Judo.
- Du représentant 7e dan minimum au Comité des Hauts Grades.

Le Président de la CORG peut inviter d'autres haut gradés 6e dan et plus et inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement de la CORG.

• Rôle :

- Assurer la relation administrative avec la CSDGE de la FFJDA.

- Assurer la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades.

- Veiller à la bonne application et à l'enregistrement des relations grade-championnats.

- Enregistrer et valider les réussites UV et proposer les grades du 1er au 4e dan à l'homologation.

- Coordonner la formation et la certification de juges.

- Enregistrer et instruire les demandes de grades exceptionnels, pour validation du 1er au 4e dan, et pour avis et transmission à la CSDGE pour les grades supérieurs.

- Enregistrer les candidatures aux examens de 5e, 6e et 7e dan, transmises par les CODG, émettre un avis de recevabilité pour transmission à la CSDGE et traitement par le comité des hauts grades.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

- Fonctionnement :

- La CORG se réunit à l'initiative du pilotage régional, au moins une fois par saison sportive, et autant de fois que le nécessite la continuité de services et de fonctionnement.

1.3.3 - Sur le plan départemental : Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG)

- Composition :

Chaque comité doit mettre en place une Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG) composée :

- Du président de comité.
- Du référent CODG, proposé par le comité et entériné par la CORG.
- D'un conseiller technique ou d'un référent technique, proposé par le comité et entériné par le DTR.
- D'au moins un titulaire minimum du grade de 5e dan.

- Rôle :

- Assurer la relation administrative avec la CORG, et la CSDGE de la FFJDA.
- Le cas échéant, assurer la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives déléguées par les ligues.
- Veiller à la bonne application et enregistrement des relations grade-championnats.
- Enregistrer les candidatures aux examens de 5e, 6e et 7e dan, émettre un avis de recevabilité pour transmission à la CORG.

- Fonctionnement :

- La CODG se réunit à l'initiative du pilotage départemental, au moins une fois par saison sportive, et autant de fois que le nécessite la continuité de services et de fonctionnement.

2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION AUX EXAMENS DE GRADE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat peut circuler librement sur le territoire pour se présenter aux épreuves UV1 kata/forme imposée, UV2 technique et UV3 efficacité, sous réserve de respecter les conditions générales de présentation et d'inscription.

Les participants aux UV des passages de grades (candidats et partenaires) devront porter un judogi blanc sans dossard.

Pour le Jiu-Jitsu Brésilien, il s'agira d'une tenue blanche et conforme à la réglementation sportive en vigueur. [Règles de compétition – Article 16.](#)

2.1 - CONDITIONS D'ELIGIBILITE

2.1.1 - Conditions générales de présentation pour les licenciés à la FFJDA

- L'engagement d'un candidat aux épreuves de passage de grade doit être validé par l'enseignant licencié de la FFJDA déclaré sur le contrat club dans lequel le candidat est licencié au cours de la saison.
- Pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la FFJDA et de la CSDGE.
- Pour le 1er dan, le candidat doit pouvoir justifier d'au moins 2 licences à la FFJDA ou à une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo ou de Jujitsu à la date de la première épreuve de l'examen.
- Pour tous les dans, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif.

2.1.2 - Conditions générales de présentation pour les non-licenciés à la FFJDA

Sont concernés : les candidats adhérents à des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées reconnues par le CNOSF.

Les candidats doivent :

- Être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité.
- Justifier de 2 années de licence FFJDA ou de la fédération concernée.

Si le candidat est licencié à la FFJDA pour l'année en cours, il bénéficie des conditions définies par l'assemblée générale de la FFJDA pour les différents tests d'accès aux grades.

Il devra :

- Présenter le carnet de grades réservé aux non-licenciés à la FFJDA (délivré par les ligues régionales).
- S'acquitter d'un droit de présentation.
- Attester de 2 années de pratique minimum.
- Fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant.

La date officielle du grade fixée par la CSDGE de la FFJDA est celle inscrite sur le carnet de grades.

Nota : Le prix du carnet de grades et le montant du droit de présentation sont fixés chaque année par l'assemblée générale fédérale.

Certificat médical pour l'UV3 :

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou du jujitsu ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical.

[Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants.](#)

2.2 - HOMOLOGATION (AUTHENTIFICATION DES GRADES)

2.2.1 - Homologation

Les résultats aux différentes épreuves sont enregistrés par les CORG sur l'extranet, le carnet de grades ou tout autre document officiel émanant de la FFJDA.

Les grades sont authentifiés par le diplôme officiel remis par la CSDGE qui est garante du grade ainsi que de sa date d'obtention.

Pour pouvoir se présenter au dan supérieur, il faut que le précédent ait été homologué par la CSDGE.

Tout dan obtenu à titre exceptionnel ne peut permettre l'accès au grade supérieur, excepté dans les conditions fixées à la partie intitulée « Demandes de grade à titre exceptionnel ».

2.2.2 - Licences et carnet de grades

Pour être homologués, les résultats enregistrés par les CORG doivent figurer sur l'extranet, le carnet de grades ou tout autre document de la FFJDA.

Le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le carnet de grades délivré par la Ligue dont ressort le pratiquant doit être dûment rempli et signé.

2.2.3 - Authentification des résultats

Pour l'UV3 Efficacité :

Sont comptabilisés pour l'obtention du grade les points marqués lors :

- Des shiai / tests d'efficacité.
- Des compétitions officielles, telles qu'elles figurent dans la réglementation sportive.
- Des compétitions appliquant la relation grade-championnat.

Shiai : se reporter aux règlements spécifiques.

Relation grade-championnat : se reporter aux règlements spécifiques.

Pour les UV1 Kata/Forme imposée et UV2 Technique :

Seules les UV obtenues doivent figurer sur l'extranet ou carnet de grades : date, lieu, n° UV et signature CORG de validation.

Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur l'extranet ou le carnet de grades.

2.3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE GRADES

Les inscriptions se font par l'extranet. C'est de la responsabilité du président de club et du professeur de valider leurs inscriptions en les faisant figurer sur la liste d'ayants droit du club. Le licencié conservera ensuite la possibilité, une fois qu'il figure sur la liste d'ayants droit de procéder lui-même à son inscription et donc de se désinscrire d'un examen.

Nota : Des conditions d'inscriptions en termes de délais sont imposées par les Ligues organisatrices.

Des passages de grades doivent être dédiés aux enseignants et dirigeants des OTD.

Du 5e au 7e dan, les formulaires de candidature devront être adressés à la CODG qui les transmettra à la CORG dans les délais impartis. Les CORG ont pour mission d'associer leurs CODG dans l'étude des dossiers.

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat des grades de la FFJDA argumentées et motivées par la CODG et la CORG, sans exception (favorable ou défavorable), le Comité des Hauts Grades étudiera les demandes qui seront proposées à la plénière de la CSDGE.

Pour les 8e dan, 9e dan et 10e dan, seul le Comité des Très Hauts Grades proposera une liste de promouvables à la plénière de la CSDGE de la FFJDA.

Du 1er au 4e dan, le relais privilégié du candidat reste la Ligue via la CORG.

Les coordonnées des Ligues sont disponibles sur le site internet fédéral dans la rubrique :

Fédération > Ligues et Comités : <http://www.ffjudo.com/ligues-et-comites>

Textes Sportifs
CADRAGETextes Sportifs
COMPÉTITIONS
SPORTIVESTextes Sportifs
COMPÉTITIONS
DELOISIRTextes Sportifs
ACTIVITÉS
ENCADREESRÈGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDARI FFJDA ET
ANNEXESRÈGLEMENTS
SPECIFIQUESLICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

2.4 - NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PASSAGES DE GRADES.

2.4.1 - JUDO

	UV CONCERNEES	COMPOSITION DU JURY ET NIVEAU DES EVALUATEURS	NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES	NIVEAU D'ORGANISATION	ORGANISATION TERRITORIALE : CADRE DE REFERENCE DES EXAMENTS
1er dan 2e dan	UV1 et UV2	2 évaluateurs minimum, certifiés de niveau régional pour le grade postulé.	Au moins 3 sessions par Ligue. Coordination assurée par la CORG. Nombre de sessions déterminé en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité.	Examens traditionnels. Examens au sein des structures du PPF (Pôles France et pôles espoirs).
3e dan			Au moins 3 sessions par Ligue. Coordination assurée par la CORG.	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité.	
4e dan					Examens traditionnels. Examen au sein du Pôle France INSEP
1er dan au 3e dan	UV3	Corps arbitral validé par la CRA (Commission régionale d'arbitrage) et évaluateurs certifiés pour le grade postulé.	Au moins 3 sessions par Ligue. Coordination assurée au niveau de la CORG. Le nombre de sessions est déterminé par la CORG prenant en compte la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau régional. La coordination est assurée au niveau de la CORG.	
4e dan			De préférence inter-ligues pour les féminines (possibilité de regrouper les 2e dan et 3e dan).	Niveau national décentralisé par ligue. Calendrier coordonné au niveau national.	
5e dan 6e dan 7e dan	UV1 et UV2	3 évaluateurs certifiés de niveau national pour le grade postulé.	Minimum un passage dans la saison.	National.	

2.4.2 - JUJITSU TRADITIONNEL

	UV CONCERNEES	COMPOSITION DU JURY ET NIVEAU DES EVALUATEURS	NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES	NIVEAU D'ORGANISATION	ORGANISATION TERRITORIALE: CADRE DE REFERENCE DES EXAMENTS
1er dan 2e dan	UV1 et UV2	2 évaluateurs minimum, certifiés de niveau régional pour le grade postulé.	Au moins 1 session par ligue. Nombre de sessions déterminé en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Régional ou interligue. Coordination assurée par la CORG. Territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité.	Examens traditionnels.
3e dan			Au moins 1 session par ligue ou interligue. Coordination assurée par la CORG.		
4e dan					
1er dan au 4e dan	UV3	Corps arbitral validé par la CRA (Commission régionale d'arbitrage) et évaluateurs certifiés pour le grade postulé.	Au moins 1 session par ligue ou interligues. Nombre de sessions déterminé en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau Régional ou Interligue. La coordination est assurée par la CORG.	Pas de restriction. Ouverts aux licenciés des autres ligues.
5e dan 6e dan 7e dan	UV1 et UV2	3 évaluateurs certifiés de niveau national pour le grade postulé.	Minimum un passage dans la saison.	National	

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

2.4.3 - JIU-JITSU BRESILIEN

	UV CONCERNEES	COMPOSITION DU JURY ET NIVEAU DES EVALUATEURS	NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES	NIVEAU D'ORGANISATION	ORGANISATION TERRITORIALE : CADRE DE REFERENCE DES EXAMENTS
1er dan au 4e dan	UV1 et UV2	2 évaluateurs minimum, certifiés de niveau régional pour le grade postulé	Au moins 4 sessions réparties par le national. Coordination assurée par la CORG de la Région du passage.	Territoires fixés par le national. Favoriser la proximité en fonction des candidatures.	Examens traditionnels.
1er dan au 4e dan	UV3	Corps arbitral validé par la CRA (Commission régionale d'arbitrage) et évaluateurs certifiés pour le grade postulé.	Sessions organisées par ligue ou interligues. Nombre de sessions déterminé par la CORG en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau régional ou Interligue. La coordination est assurée au niveau de la CORG.	Pas de restriction. Ouverts aux autres licenciés des autres ligues.
5e dan au 7e dan	UV1 et UV2	3 évaluateurs certifiés de niveau national pour le grade postulé.	Passage organisé si une candidature est formulée.	National	

2.4.4 - JUJITSU CONTACT

Le nombre de sessions annuelles sera adapté suivant le nombre de candidatures.

La répartition territoriale et les UV accessibles par dan seront précisées en amont de chaque session.

2.4.5 - DISPOSITIFS SPECIFIQUES

2.4.5.1 - Dispositions particulières pour les sportifs inscrits sur listes ministérielles de haut-niveau catégorie élite, seniors, et collectifs nationaux rattachés à l'INSEP pour cette dernière catégorie :

- Mise en place de 3 sessions d'examens par saison sportive, selon les expressions de besoins.
- Les sportifs sont exemptés de l'UV2 Technique, de l'UV3 Efficacité et de l'UV4 Engagement personnel dans l'activité. Ces compétences étant reconnues comme acquises au regard de la qualité de leur parcours sportif, ayant permis l'inscription sur ces listes spécifiques de sportifs de haut-niveau.
- Le jury sera composé de trois juges haut gradés inscrits sur les listes nationales, désignés par le chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

Les sportifs inscrits sur ces listes ministérielles, peuvent bénéficier de promotion dans le grade, de par la reconnaissance des leurs compétences validées par leurs performances sportives internationales.

La liste de promotion des sportifs de haut-niveau, pour les grades du 1er au 5e dan est proposée par le DTN à la validation de la CSDGE.

2.4.5.2 - Dispositions particulières pour les judokas inscrits en structures du PPF, et/ou inscrits sur listes ministérielles de haut-niveau catégorie relève et espoirs.

- La CORG a la possibilité d'organiser des examens UV1 et UV2 à destination de ces publics, au sein de la structure du PPF pour l'ensemble des grades coordonnés par le CORG pour chaque discipline, soit du 1er au 4e dan en judo, et ju-jitsu traditionnel.

2.4.5.3 - Dispositions particulières s'appliquant aux judoka et ju-jitsuka de niveau international seniors.

- Dispositions applicables à toutes les disciplines du 1er au 5e dan : La promotion des judokas et des ju-jitsukas de niveau continental, mondial et/ou olympique et paralympique, est proposée par le DTN à la CSDGE. Elle concerne les sportifs en activité ou ayant arrêté leur carrière sportive. Est considéré judoka ou ju-jitsuka de niveau continental, mondial et/ou olympique et paralympique tout judoka ou ju-jitsuka ayant combattu en individuel ou en équipes, dans le cadre d'une sélection officielle en équipe de France.

- Disposition d'accès au 6e dan des disciplines olympiques : Les performances suivantes permettent la promotion au grade de 6e dan dans la discipline et dans le respect des âges planchers, et des conditions d'honorabilité au moment de la promotion, pour les performances suivantes :

- Champion du monde et/ou champion olympique et paralympique individuel judo.
- Podium mondial et/ou olympique et paralympique.
- Champion d'Europe ou triple médaillé européen.

Les judoka de niveau international, selon la définition posée plus avant, ne répondant pas aux critères ci-dessus, mais pouvant justifier d'un parcours d'entraîneur de sportifs médaillés mondiaux et olympiques, sont éligibles à une promotion au grade de 6e dan, sur proposition du DTN.

- Disposition de promotion dans le grade des disciplines non-olympiques: Pour les disciplines non olympiques, les performances mondiales, continentales et d'épreuves identifiées équivalentes aux jeux-olympiques pour ces disciplines (combat-games ou deaflympics) permettent l'accession au grade de 5e dan de la discipline.

- Dispositions d'accès aux hauts grades au-delà du 6e dan :

La réglementation générale de l'accession aux hauts grades et très hauts grades s'applique de la même façon pour l'ensemble des candidats. Il n'existe pas de dispositions particulières pour les sportifs de haut-niveau, ou anciens sportifs de haut-niveau.

2.5 - RELATION GRADE - CHAMPIONNAT

2.5.1 - Définition

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA donne la possibilité aux compétiteurs, masculins et féminins, à partir de la ceinture marron, de comptabiliser les valeurs marquées par le combattant équivalentes à 7 points et à 10 points par combat victorieux. Ces points seront comptés pour le passage au grade supérieur et s'ajouteront à ceux acquis en shiai/test efficacité.

Les points ne pourront être comptabilisés pour l'accession au grade supérieur qu'après la date d'homologation du grade précédent, dans les mêmes conditions que pour les animations sportives organisées pour les shiai.

2.5.2 - Conditions d'accès

Tous ont accès à la RGC dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s.

Cf. [tableau synoptique pour l'UV3](#).

2.5.3 - Compétitions appliquant la relation grade – championnat

Cf. [listes de référence FFJDA établies par discipline](#).

- Toute compétition du projet Ligue ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade championnat par la CSDGE de la FFJDA.
- Championnats nationaux des fédérations multisports, affinitaires et universitaires agréées, militaires (niveau national uniquement).
- Championnats régionaux de la FSGT et interrégionaux de la FFSU ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade – championnat par la CSDGE de la FFJDA.

2.5.4 - Attributions de points

Un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même compétition obtient l'UV3 efficacité.

Seules seront comptabilisées les valeurs marquées par le combattant équivalentes à 10 points et à 7 points par combat victorieux. Elles seront comptabilisées uniquement sur grades équivalents ou supérieurs.

Les points marqués lors du golden score ou combat additionnel seront comptabilisés.

Les combats de barrage ne seront, quant à eux, pas comptabilisés dans le cadre de la relation grade – championnat.

Les pénalités ne seront pas prises en compte pour l'attribution de points. Si un combattant est sanctionné par hansoku-make ou disqualification, son adversaire garde le bénéfice des points, s'il a marqué un équivalent de 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en judo :

Victoire par ippon : 10 points.

Victoire par 1 waza-ari : 7 points.

Victoire par waza-ari-awazate-ippou : 10 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en ju-jitsu fighting :

Victoire par full ippon (1 ippon dans chacune des 3 parties) : 10 points.

Victoire avec 1 ippon marqué dans 2 secteurs différents : 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en Jiu-Jitsu Brésilien :

Victoire par soumission par clé, par étranglement ou par compression : 10 points.

Victoire par un écart d'au moins 7 points : 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en ju-jitsu contact :

Victoire avant la limite (par soumission, domination technique ou arrêt de l'arbitre) ou par décision unanime des juges : 10 points.

Victoire par décision partagée : 7 points.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

En cas d'abandon lors d'une compétition, les résultats des combats précédant cet abandon seront pris en compte pour la relation grade-championnat.

2.6 - SHIAI / TESTS EFFICACITE : REGLEMENTATION GENERALE

2.6.1 - Conditions d'accès aux shiai / tests efficacité

Tous ont accès aux tests shiai dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s.

Précision pour l'âge de la catégorie identifiée « vétérans » en shiai et tests d'efficacité : 40 ans.

Constitution des poules :

Elles seront constituées prioritairement avec des groupes de poids les plus homogènes possibles suite à une pesée en judogi.

Pour le judo, les cadets pourront être dispatchés, en fonction du nombre de participants, comme suit :

- Soit cadets 1 / 2 / 3.
- Soit cadets 2 / 3 et juniors.
- Soit cadets 3 et juniors / seniors.

Pour le jujitsu traditionnel et le Jiu-Jitsu Brésilien, les U18 pourront combattre avec les U21 et les U21 pourront combattre avec les Adultes.

Pour le jujitsu contact : Pas de sur-classement d'âge.

Dans le cas de poules où il ne peut être proposé 5 combats à chaque compétiteur, l'organisateur peut proposer des combats avec des compétiteurs de poules différentes à condition de ne pas dépasser 5 combats par compétiteur.

En cas de différences de poids ou pour tout autre raison, les combattants sont libres de ne pas faire le combat proposé.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable dans le cas où un combattant ne peut pas faire ses 5 combats par shiai.

En aucun cas un combat manquant ne peut être rattrapé sur une autre manifestation.

2.6.2 - Formule de compétition

En poules, avec application du principe des 5 combats maximum par test.

Pour les vétérans, choix de participation avec les combattants eux-mêmes vétérans ou non.

Formule exceptionnelle de compétition :

Après un constat de terrain, particulièrement dans les DROM-COM, la Corse, tout autre aménagement à la présente réglementation, devra faire l'objet d'un accord préalable de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA.

En cas de difficulté dans la composition des poules, plus spécifiquement chez les féminines, la CORG a la possibilité de déroger au regroupement par grade (exemple : 2e dan avec 3e dan, 3e dan avec 4e dan).

Les ceintures marron ne peuvent pas être intégrées dans les poules de ceintures noires.

Durée des combats :

- Judo : 2 minutes.
- Jujitsu traditionnel : 2 minutes.
- Jiu-Jitsu Brésilien : 3 minutes.
- Jujitsu contact : 3 minutes.

Temps de récupération :

2 minutes entre chaque combat.

Pas de formule type golden score, combat additionnel, avantage décisif ou décision.

Egalité (hiki-wake) possible.

Les pénalités seront données essentiellement pour les cas d'attitude négative, tout geste contraire à l'esprit sportif ou enjeu de sécurité.

Constitution des poules et comptabilisation des points :

De façon générale, des poules de même grade sont constituées.

Pour le cas exceptionnel où des poules de grades différents seraient constituées, les points obtenus seront les mêmes que pour des poules de même grade.

La comptabilisation des points en shiai/test efficacité est identique à celle de la relation grade – championnat.

- Un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même animation obtient son test.
- Un combattant ayant terminé son test doit sortir de la poule.
- Les points acquis dans le cadre de la relation grade – championnat s'ajoutent et peuvent être cumulés.

3 – CONTENU DES EXAMENS DE GRADE

3.1 - PRINCIPES COMMUNS AUX GRADES

Tous les grades du 1er au 7e dan judo, jujitsu traditionnel, jiu-jitsu brésilien, jujitsu contact ont la même structuration par unités de valeur (UV) et des contenus par UV avec un même niveau d'exigence :

- UV1 : Kata/Epreuve imposée.
- UV2 : Epreuve technique.
- UV3 : Epreuve d'efficacité.
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement de l'activité.

L'ordre de présentation des épreuves est laissé au libre choix du candidat.

3.1.1 - UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité:

Pour l'ensemble des grades du 1er au 4e dan judo, jujitsu traditionnel, jiu-jitsu brésilien, jujitsu contact, les épreuves de l'UV4 sont identiques.

Le candidat doit effectuer une demi-journée de stage ou une demi-journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre pour les grades de 1er et 2e dan, et une journée de stage de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre pour les grades de 3e et 4e dan.

Equivalences :

- Commissaire sportif ou arbitre départemental en activité.
- Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour un même dan (du 1er dan au 4e dan) est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.1.2 - Année de référence :

Les âges planchers des textes officiels sont définis en référence à l'année de naissance correspondant au 1er janvier de la saison en cours. Exemple : Pour la saison 2026-2027, les individus de 40 ans correspondent aux individus nés en 1987.

3.2 - TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

Pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027

	Conditions d'âge pour la présentation	Délai minimum dans le grade précédent pour la présentation	Conditions d'âge pour l'homologation	Délai minimum dans le grade précédent pour l'homologation
1er dan	2012 ou avant	Présentation possible aux épreuves du 1er dan dès l'homologation de la ceinture marron	Homologation possible au minimum à 15 ans révolus	1 an de ceinture marron
2e dan	15 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 2e dan dès l'homologation du 1er dan	Homologation possible au minimum à 17 ans révolus	1 an de ceinture noire 1er dan
3e dan	17 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 3e dan dès l'homologation du 2e dan	Homologation possible au minimum à 20 ans révolus	1 an de ceinture noire 2e dan
4e dan	20 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 4e dan dès l'homologation du 3e dan	Homologation possible au minimum à 24 ans révolus	2 ans de ceinture noire 3e dan
5e dan	29 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 5e dan dès l'homologation du 4e dan		3 ans de ceinture noire 4e dan
6e dan	40 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 6e dan dès l'homologation du 5e dan		4 ans de ceinture noire 5e dan
7e dan	53 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 7e dan dès l'homologation du 6e dan		13 ans de ceinture noire 6e dan

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

3.3 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUDO

3.3.1 - CONTENU DU 1er DAN JUDO - SHODAN

UV 1 – KATA

Le candidat présente les 3 premières séries du nage-no-kata dans le rôle de tori et 1 série choisie par le jury dans le rôle de uke.

Les candidats âgés de 40 ans et plus sont exemptés du rôle de uke.

Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat présente 6 techniques en nage-waza et 4 techniques en ne-waza, choisies par le jury et issues de l'annexe 1.

Les techniques de nage-waza devront être démontrées en déplacement.

En ne-waza, les techniques devront être démontrées en situation d'étude (exemples : renversement, position quadrupédique).

1 méconnaissance dans chacun des deux domaines est acceptée.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

Modalités : pour les techniques en nage-waza et ne-waza, le jury impose des techniques qui couvriront l'ensemble des familles.

UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade-championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30" sur 2 techniques différentes (1 sur avancée et 1 sur recul) et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2', en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité. Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.3.2 - CONTENU DU 2e DAN JUDO - NIDAN

UV 1 – KATA

Le candidat présente les 5 séries du nage-no-kata dans le rôle de tori.

Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre 1 technique en nage-waza et 1 technique en ne-waza de son choix. Durée : entre 3 minutes minimum et 4 minutes maximum.

Le candidat démontre, 6 techniques en nage-waza et 3 techniques en ne-waza choisies par le jury issues de l'annexe 1.

Ces techniques seront différentes de celles choisies par le candidat.

Durée : 5 minutes maximum.

Les techniques de nage-waza devront être démontrées dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements).

En ne-waza, les techniques devront être démontrées en situation d'étude (exemples : renversement, position quadrupédique).

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade-championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30" sur 2 techniques différentes, nage-komi en déplacement et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2', en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité. Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.3.3 - CONTENU DU 3e DAN JUDO - SANDAN

UV 1 – KATA

Le candidat présente le katame-no-kata dans le rôle de tori.

Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre 3 techniques de son choix en nage-waza (durée : 3 minutes minimum) et 2 techniques de son choix en ne-waza (durée : 3 minutes minimum).

Durée : 8 minutes maximum.

Les techniques en nage-waza devront être démontrées dans des directions différentes et dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements). Les techniques en ne-waza, devront être démontrées à partir de situations de combat.

Le candidat démontre 5 techniques issues de l'annexe 1, choisies par le jury : 3 techniques en nage-waza et 2 techniques en ne-waza.

Durée : 5 minutes maximum.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade-championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade-championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Uchi-komi de 1' maximum sur 3 techniques différentes, nage-komi de 1' maximum sur 2 techniques différentes et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2' maximum, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.3.4 - CONTENU DU 4e DAN JUDO - YONDAN

UV 1 – KATA

Le candidat présente le ju-no-kata dans le rôle de tori.

UV 2 – TECHNIQUE

Epreuve 1 :

Le candidat démontre le Go-No-Sen (exercice de contre prise) dans le rôle de Tori

Epreuve 2 :

Le candidat démontre son tokui-waza en nage-waza : opportunités, séquences tactiques, liaisons debout-sol.
Durée : 3 minutes.

Epreuve 3 :

Le candidat démontre son tokui-waza en ne-waza.
Durée : 2 minutes.

Les épreuves sont aménagées de façon à ce que le candidat puisse avoir les temps de pause nécessaire à la récupération entre chaque épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade-championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade-championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Acquis techniques dans les exercices de uchi-komi, nage-komi, kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Durée : 10 minutes maximum.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.3.5 - CONTENU DU 5e DAN JUDO - GODAN

Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'un titre ou fonction d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo suivants :

- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge/évaluateur régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo ou équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).

Ou depuis le dernier grade obtenu :

- Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :

L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

UV 1 : KATA

Le candidat présente le kime-no-kata dans le rôle de tori.
Par dérogation, le ju-no-kata sera demandé pour les candidats ayant obtenu le 4e dan avec le précédent règlement des grades.

UV 2 : JUDO DEBOUT ET SOL (NAGE-WAZA / NE-WAZA)

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense, sur une durée minimum de 15 minutes et de 20 minutes maximum (avec 5 minutes minimum pour chaque partie).

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- Les points-clés des principales techniques retenues.
- Le kumi-kata et les postures.
- Les opportunités, les séquences tactiques, etc.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 6e dan minimum, certifiés du niveau N5.

Est déclaré admis à une UV, tout candidat obtenant l'unanimité du jury à l'UV présentée.

3.3.6 - CONTENU DU 6e DAN JUDO - ROKUDAN

Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'une ancienneté de 25 ans de ceinture noire et au moins 2 titres ou fonctions d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo suivants :

- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo ou équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).

Ou depuis le dernier grade obtenu :

- Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :

L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV1 – KATA

Le candidat présente le koshiki-no-kata « formes anciennes » avec respect du cérémonial et exécution en totalité dans le rôle de tori.

UV2 – PRESTATION TECHNIQUE EN NAGE-WAZA ET NE-WAZA

Le candidat choisit 1 ou 2 secteurs parmi le nage-waza et le ne-waza, Si le candidat choisit 2 secteurs, ceux-ci devront être liés entre eux de façon cohérente.

La prestation technique doit durer de 15 minutes minimum à 20 minutes maximum, temps de repos compris.

La prestation sera suivie d'un entretien de 10 minutes maximum au cours duquel le candidat devra argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression. Le jury sera à même de poser des questions complémentaires.

Pour le travail en nage-waza en ne-waza, le candidat doit mettre en évidence la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du judo pratiqué, paramètres indispensables au rayonnement d'un 6e dan, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques,

Le candidat peut expliquer éventuellement les démonstrations.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 6e dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 7e dan minimum, certifiés du niveau N6.

Les membres du jury évaluent la prestation du candidat sur l'ensemble des épreuves passées.

Chaque évaluateur détermine un niveau de la prestation parmi les 3 niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».

Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

Mentions :

Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.

- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

3.3.7 - CONTENU DU 7e DAN JUDO – NANADAN

Conditions de présentation ;

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Le judoka candidat au 7e dan doit être une figure emblématique de sa région et doit répondre aux critères de présentation.

Critères de présentation :

- Justifier d'un niveau sportif national judo seniors ou championnat équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).
 - Être toujours impliqué dans le judo dans la durée (entraide et prospérité mutuelle, transmission) au niveau régional minimum parmi les critères de présentation du 6e dan.
 - Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.
 - Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.
- Ou justifier d'au moins 3 expériences parmi celles visées aux critères de présentation du 6e dan.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :

Il comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

L'examen consiste en une prestation personnelle d'une durée totale comprise entre 30 et 40 minutes comprenant une prestation technique sur le tatami suivie d'un entretien avec le jury.

UV 1 – KATA

Le candidat présente l'itsutsu-no-kata dans le rôle de tori.

UV2 - Prestation technique et Entretien

Le candidat présente une partie technique libre de nature pédagogique (à l'attention des ceintures noires) d'une durée comprise entre 15 minutes minimum et 20 minutes maximum, temps de repos compris.

Le candidat explique ensuite ses démonstrations au cours d'un entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes minimum à 15 minutes maximum.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs titulaires du 7e dan minimum, et certifiés du niveau N7.

Chaque évaluateur détermine un niveau à la prestation parmi les trois niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».

Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

Mentions :

Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.

- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

3.3.8 - MODALITES D'ACCES AU 8e DAN JUDO – HACHIDAN

Conditions d'éligibilité :

Chaque année, le comité des Très Hauts Grades étudiera les dossiers des 7es dans pouvant justifier d'au moins 13 années d'ancienneté dans le grade de 7e dan, en vue d'une nomination au 8e dan.

Tous les dossiers des 7es dans seront étudiés à condition de pouvoir justifier :

- De 13 ans d'ancienneté dans le grade de 7e dan.
- D'un rayonnement d'un niveau national dans le déroulement de la carrière du judoka (carrière en général, ensemble du travail accompli, sur les services rendus pour la promotion du judo, sur la valeur d'exemple, et sur les références connues depuis l'obtention du grade précédent, tant sur le tapis ou les autres activités judo que dans la vie quotidienne).
- D'être toujours impliqué dans le judo (entraide et prospérité mutuelle, transmission) et bénéficier d'une aura nationale.

Modalités d'étude des dossiers :

Le Comité des Hauts Grades propose alors à l'issue de cette étude une liste annuelle de 7es dans promouvables dans cette voie. Les propositions du Comité des Hauts Grades seront débattues en CSDGE qui devra se prononcer aux ¾ de ses membres présents pour valider cette nomination. La nomination définitive sera soumise à la présentation d'une contribution personnelle.

L'homologation du grade ne sera effective qu'après la validation d'une contribution, authentifiée par le DTN ou le secrétaire général de la CSDGE. Tout candidat doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'une cinquantaine de pages. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine de notre discipline. Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

3.3.9 - MODALITES D'ACCES AUX 9e DAN ET 10e DAN JUDO

Le Comité des Très Hauts Grades étudiera les dossiers des 8e dans et des 9e dans aux profils exceptionnels qui pourraient justifier l'accès aux très hauts grades de 9e dan et 10e dan.

Pour être promu, ils devront, dans le déroulement de leur carrière, justifier d'une notoriété d'exception reconnue par tous comme éminente dans tous les secteurs (sur le plan sportif, pédagogique et éthique).

Ces promotions devront être validées aux ¾ des membres présents de la CSDGE réunis en commission plénière.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

3.4 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUJITSU TRADITIONNEL

3.4.1 - CONTENU DU 1er DAN JUJITSU TRADITIONNEL

UV 1 – KATA

Le candidat présente les 12 premières techniques du goshin-jitsu dans le rôle de tori et de uke.

Les candidats âgés de 40 ans et plus sont exemptés du rôle de uke.

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.

Deux méconnaissances seront acceptées.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade-championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30'' sur au moins 3 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité. Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.4.2 - CONTENU DU 2e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

UV 1 – KATA

Le candidat présente le goshin-jitsu en totalité dans le rôle de tori et de uke. Les candidats âgés de 40 ans et plus ne présentent que le rôle de tori.

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre 20 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.

Deux méconnaissances seront acceptées.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting avec 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade-championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30'' sur des enchaînements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité. Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.4.3 - CONTENU DU 3e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

UV 1 – FORME IMPOSEE

Le candidat présente des réponses libres sur les 3 séries des imposés issus du programme du Duo System :

- Série A – Attaques de préhension, d'étreinte et de blocage du cou.
- Série B – Coups de poing, coups de pied et d'attaque.
- Série C – Attaques avec armes.

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre différents enchaînements à partir de 3 positions référencées de la progression française choisie par candidat (durée entre 3 et 6 minutes maximum) avec une finalisation au sol.

Le candidat démontre 6 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.

Durée de l'épreuve : 9 minutes maximum

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade-championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1' sur au moins 3 enchaînements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et nage-komi de 1' maximum sur un enchaînement de 2 techniques différentes (1 atemi + 1 projection) et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.4.4 - CONTENU DU 4e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

UV 1 - FORME IMPOSEE

Le candidat présente des réponses libres sur les 3 séries des imposés issus du programme du Duo System :

- Série A – Attaques de préhension, d'étreinte et de blocage du cou.
- Série B – Coups de poing, coups de pied et d'attaque.
- Série C – Attaques avec armes.

Le candidat présente aussi 1 série issue des 20 attaques imposées selon la progression française de jujitsu.

UV 2 - TECHNIQUE

Le candidat démontre son système d'attaque.

Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du jujitsu à partir de leur (s) tokui-waza de projection. Ce travail sera suivi par une présentation de leurs systèmes d'attaques au sol.

La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes répartie entre 5 minutes minimum en nage-waza et 3 minutes en Ne-Waza.

UV 3 - EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade-championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1' sur au moins 3 enchainements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et nage-komi de 1' maximum sur au moins 2 enchainements de 2 techniques différentes (1 atemi + 1 projection) et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 - Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.4.5 - CONTENU DU 5e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'un titre ou fonction d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité jujitsu suivants :

- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge/évaluateur régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors ju-jitsu.

Ou depuis le dernier grade obtenu :

- Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :

L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du ju-jitsu.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV 1 : KATA

Le candidat présente le kime-no-kata dans le rôle de tori.

Par dérogation, le ju-no-kata sera demandé pour les candidats ayant obtenu le 4e dan avec le précédent règlement des grades.

UV 2 : EXPRESSION TECHNIQUE JU-JITSU DEBOUT ET SOL (NAGE-WAZA / NE-WAZA)

Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du jujitsu.

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- Des techniques de défense mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements...).
- Des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol...), exécutées avec précision et vitesse.

Les armes utilisées pour la prestation sont limitées aux bâton long, bâton court, poignard et revolver.

La durée de l'ensemble de la démonstration doit être sur une durée de 10 minutes.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 6e dan minimum, certifiés du niveau N5.

Est déclaré admis à une UV, tout candidat obtenant l'unanimité du jury à l'UV présentée.

3.4.6 - CONTENU DU 6e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'une ancienneté de 25 ans de ceinture noire et au moins 2 titres ou fonctions d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo suivants :

- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo.

Ou depuis le dernier grade obtenu :

- Être enseignant judo en exercice.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE. Cette décision sera assortie d'une augmentation du délai dans le grade précédent.

Examen :

L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV1 – KATA

Le candidat présente le koshiki-no-kata « formes anciennes » avec respect du cérémonial et exécution en totalité dans le rôle de tori.

UV2 – PRESTATION TECHNIQUE EN JU-JITSU

Les candidats devront démontrer leur expertise des différentes formes d'expression du judo.

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- Des techniques liées à son système d'attaque mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements...).

- Des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol...), exécutées avec précision et vitesse dans un contexte de Self défense ou défense personnelle.

Les armes utilisées pour la prestation sont limitées aux bâton long, bâton court, poignard et revolver.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

La prestation technique doit durer de 15 minutes minimum à 20 minutes maximum (avec 5 minutes minimum pour chaque partie), temps de repos compris.

La prestation sera suivie d'un entretien de 10 minutes maximum au cours duquel le candidat devra argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression. Le jury sera à même de poser des questions complémentaires.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 6e dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 7e dan minimum, certifiés du niveau N6.

Les membres du jury évaluent la prestation du candidat sur l'ensemble des épreuves passées.

Chaque évaluateur détermine un niveau de la prestation parmi les 3 niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».

Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

Mentions :

Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.

- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

3.4.7 - CONTENU DU 7e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Le judoka candidat au 7e dan doit être une figure emblématique de sa région et doit répondre aux critères de présentation.

Critères de présentation :

- Justifier d'un niveau sportif national judo seniors ou championnat équivalent.
- Être toujours impliqué dans le judo dans la durée (entraide et prospérité mutuelle, transmission) au niveau régional minimum parmi les critères de présentation du 6e dan.

• Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.

Ou justifier d'au moins 3 expériences parmi celles visées aux critères de présentation du 6e dan.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :

L'examen comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV 1 - KATA

Le candidat présente l'itsutsu-no-kata dans le rôle de tori.

UV2 - Prestation technique et Entretien

Le candidat présente une partie technique libre de nature pédagogique (à l'attention des ceintures noires) d'une durée comprise entre 15 minutes minimum et 20 minutes maximum, temps de repos compris.

Le candidat explique ensuite ses démonstrations au cours d'un entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes minimum à 15 minutes maximum. Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs titulaires du 7e dan minimum, et certifiés du niveau N7.

Chaque évaluateur détermine un niveau à la prestation parmi les trois niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».

Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

Mentions :

Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.

- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien »

3.5 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JIU-JITSU BRÉSILIEN

3.5.1 - CONTENU DU 1er DAN JIU-JITSU BRÉSILIEN

UV 1 - FORME IMPOSEE

Le candidat présente les 12 techniques de self défense soit la 1re série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

UV 2 - TECHNIQUE

Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.

Deux méconnaissances seront acceptées.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

UV 3 - EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 1'30" sur au moins 2 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2 minutes de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette partie n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 - Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

3.5.2 - CONTENU DU 2e DAN JIU-JITSU BRÉSILIEN

UV 1 FORME IMPOSEE

Le candidat présente la 2e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

UV 2 - TECHNIQUE

Le candidat présente une démonstration d'une évolution à partir d'une position référencée de la progression française choisie par candidat.

Durée : entre 3 minutes minimum et 4 minutes maximum.

Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.

Deux méconnaissances seront acceptées.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 - EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 2' sur au moins 3 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette partie n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 - Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en ju-jitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

3.5.3 - CONTENU DU 3e DAN JIU-JITSU BRÉSILIEN

UV 1 FORME IMPOSEE

Le candidat présente la 3e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat présente une démonstration d'une évolution à partir de 3 positions référencées de la progression française choisies par candidat.
Durée : entre 3 minutes minimum et 6 minutes maximum.

Le candidat démontre 6 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.
Durée de l'épreuve : 9 minutes maximum

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 2'30" sur au moins 4 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette partie n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en ju-jitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

3.5.4 - CONTENU DU 4e DAN JIU-JITSU BRÉSILIEN

UV 1 FORME IMPOSEE

Le candidat présente la 4e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre son système d'attaque.

La durée maximum de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes.

UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 3" sur au moins 4 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de

type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette partie n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en ju-jitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

3.5.5 - CONTENU DES 5e 6e 7e DANS JIU-JITSU BRÉSILIEN

3.5.5.1 - Préalable :

Actuellement, le plus haut grade en Jiu-Jitsu Brésilien est le 5e dan.

Une commission ad hoc de la CSDGE, en charge de l'évaluation de l'évolution des hauts grades en Jiu-jitsu brésilien, déterminera la nécessité de proposer des sessions de passage de hauts grades en ju-jitsu brésilien. Elle étudiera les dossiers des candidats aux profils exceptionnels qui pourraient justifier l'accès au 5e dan et aux dans supérieurs en fonction de leur expérience, de leur expertise et de leur ancienneté dans le grade précédent.

3.5.5.2 - Candidatures :

Les candidats devront, dans le déroulement de leur carrière, justifier d'une notoriété d'exception reconnue par tous comme éminente dans tous les secteurs (sur le plan sportif, pédagogique et éthique).

Ces candidatures seront proposées par la commission ad hoc, et devront être validées aux ¾ des membres présents de la CSDGE réunis en commission plénière.

3.5.5.3 - Pour le 5e dan :

Tout candidat devra présenter devant un comité d'experts désignés par la CSDGE une prestation technique personnelle couvrant différents aspects du Jiu-Jitsu Brésilien.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

3.5.5.4 - Pour le 6e dan et le 7e dan :

L'homologation du grade ne sera effective qu'après une contribution, authentifiée par le DTN de la FFJDA.

Tout candidat doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'une cinquantaine de pages. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine du Jiu-Jitsu Brésilien.

Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

3.6 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUJITSU CONTACT

3.6.1 - PROTOCOLE DE GRADE DU 1er AU 4e DAN JUJITSU CONTACT

Le protocole de grade du jujitsu contact structure la validation des compétences techniques, athlétiques et institutionnelles des pratiquants adultes (16 ans et plus) du 1er au 4e dan. Il s'organise autour de 4 Unités de Valeur (UV) complémentaires, chacune évaluant une dimension distincte de la maîtrise de la discipline.

3.6.2 - Vue d'ensemble des UV par grade :

UV	1er DAN	2e DAN	3e DAN	4e DAN
UV1 Formes imposées	Kihon (12 séquences fondamentales)	Renzoku (enchaînements en continuité)	Henka (défense et contre-attaque)	Kanzen (maîtrise des 3 distances)
UV2 Technique (tirage)	10 techniques niveau 1 (exécution correcte)	10 techniques niveau 2 (+ enchaînement)	10 techniques niveau 3 (+ adaptation)	10 techniques niveau 4 (maîtrise complète)
UV3 Efficacité	100 points	100 points	100 points	100 points
UV4 Engagement	Participation	Participation régulière	Implication	Responsabilité

Note UV3 : L'adversaire réglementaire en UV3 est obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.

UV1 :

L'UV1 évalue la capacité du candidat à exécuter des formes codifiées, fixées au niveau national. Ces formes ne sont pas libres : elles sont définies, nommées et décrites dans le présent référentiel. Chaque dan possède sa propre forme, avec un objectif pédagogique distinct et des critères d'évaluation spécifiques.

Les formes sont exécutées avec un partenaire (uke) dont le niveau de résistance est précisé pour chaque dan. Tori et uke sont en garde emboîtée selon le choix du candidat. Le jury évalue sur la base d'une grille nationale standardisée.

UV2 :

L'UV2 évalue la maîtrise individuelle des techniques de la nomenclature. Le jour de l'examen, un tirage au sort détermine les 10 techniques que le candidat devra exécuter, dans le respect d'une répartition imposée par famille.

Principe général :

Les 4 UV sont évaluées indépendamment. Chaque UV est capitalisable. Une UV validée reste acquise d'une session à l'autre. Le grade est attribué lorsque les 4 UV du niveau considéré sont validées.

Population concernée :

Ce protocole s'applique exclusivement aux pratiquants âgés de 16 ans et plus. L'intégralité du référentiel technique (192 techniques et situations issues des trois familles : pieds/poings, projections, ne-waza) est accessible à cette tranche d'âge.

Principe du tirage :

1. Chaque dan dispose d'une liste de techniques réparties en 3 familles : pieds/poings, projections, ne-waza.
2. Le tirage est effectué le jour J par le jury, en présence du candidat, depuis chaque famille séparément.
3. La répartition est fixe : 3 techniques pieds/poings + 3 projections + 4 ne-waza, soit un total de 10 techniques.
4. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation mentale avant l'exécution.

2 méconnaissances seront acceptées.

UV 3 :

L'UV3 mesure l'efficacité martiale du candidat dans un contexte compétitif réel. Les points sont accumulés sur des combats officiels disputés contre des adversaires du grade immédiatement inférieur à celui visé. Il n'y a pas de limite de durée pour accumuler les points. L'UV3 est capitalisable dans le temps.

UV4 :

L'UV4 évalue la contribution du candidat à la vie et au développement du jujitsu contact, au-delà de la pratique personnelle. Elle traduit l'idée qu'un dan est porteur d'une responsabilité vis-à-vis de la communauté martiale, responsabilité qui croît avec le niveau.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITÉS
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

3.6.3 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 1er DAN JUJITSU CONTACT

UV 1 FORME IMPOSEE : KIHON – FONDAMENTAUX

Objectif :

Démontrer la maîtrise des fondamentaux du jujitsu contact dans leurs formes pures.

Structure de la forme :

La forme Kihon est composée de 13 séquences exécutées en continuité, chacune illustrant un principe fondamental du jujitsu contact. Elle couvre les 4 registres techniques de la discipline.

Niveau de résistance de uke :

Uke est statique-coopératif : il ne résiste pas activement mais offre une surface de travail réaliste (posture debout naturelle, garde fermée au sol).

Critères d'évaluation :

Critère	Pondération	Indicateurs
Exactitude technique	30%	Respect de la forme codifiée, positions clés correctes
Placement et équilibre	25%	Stabilité dans chaque séquence, appuis corrects
Stabilité de l'ensemble	25%	Pas d'interruption, continuité entre les séquences
Stabilité de l'ensemble	20%	Ordre des séquences, début et fin ritualisés

UV 2 – TECHNIQUE

Mode d'exécution :

Grades	Mode d'exécution	Description
1er dan	Statique coopératif	Uke offre une cible fixe et coopérative. Évaluation de l'exécution correcte.

Exigence :

Exécution correcte de la technique tirée, en mode statique coopératif.

Répartition du tirage :

Famille	Techniques au tirage	Techniques tirées	Total
Pieds / poings	10 disponibles	3 tirées	3
Projections	8 disponibles	3 tirées	3
Ne-waza	14 disponibles	4 tirées	4
TOTAL	32 techniques	10 tirées	10

UV 3 – EFFICACITE

Barème des points :

Résultat	Points	Condition	Validité
Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre)	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision unanime	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision partagée	7 points	Vs grade n-1	Illimitée

Le seuil de validation pour le 1er dan est de 100 points.

Règles et conditions :

- Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
- Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
- Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
- Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
- Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Grades	Niveau d'exigence	Niveau d'exigence
1er dan	Participation	Présence à 1 stage fédéral ou 1 compétition officielle en tant que participant ou bénévole

Modes de validation détaillés :

- Présence documentée à au moins 1 stage fédéral jujitsu contact dans l'année de candidature.
- Ou participation bénévole à l'organisation d'une compétition officielle.
- Validation : attestation de présence signée par le responsable de l'événement.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.6.4 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 2e DAN JUJITSU CONTACT

UV 1 FORME IMPOSEE : RENZOKU – ENCHAINEMENT

Objectif :

Démontrer la fluidité et la capacité à enchaîner les actions sans rupture de rythme ni de placement.

Structure de la forme :

La forme Renzoku introduit le principe de continuité : chaque séquence découle naturellement de la précédente. L'accent est mis sur les combinaisons pieds-poings, les projections en continuité et les transitions immédiates vers le sol.

Niveau de résistance de uke :

Uke offre une résistance légère et réaliste : il maintient sa garde, avance naturellement, offre une légère tension dans les saisies. Il ne bloque pas activement mais n'est pas passif.

Critères d'évaluation :

Critère	Pondération	Indicateurs
Continuité	35%	Absence de pause entre les séquences, flux constant
Précision technique	30%	Chaque technique reste techniquement correcte dans le flux
Contrôle et placement	20%	Maintien de l'équilibre et du placement dans les transitions
Présence martiale	15%	Intention dans chaque geste, engagement corporel

UV 2 – TECHNIQUE

Exigence :

Exécution correcte + enchaînement vers une technique complémentaire de la nomenclature.

Les listes du 2e dan intègrent les techniques du 1er dan et ajoutent les techniques de niveau intermédiaire.

Mode d'exécution :

Grades	Mode d'exécution	Description
2e dan	Dynamique léger + enchaînement	Chaque technique est incluse dans une séquence. Uke offre une légère résistance.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

Répartition du tirage :

Famille	Techniques au tirage	Techniques tirées	Total
Pieds / poings	13 disponibles	3 tirées	3
Projections	10 disponibles	3 tirées	3
Ne-waza	18 disponibles	4 tirées	4
TOTAL	41 techniques	10 tirées	10

UV 3 – EFFICACITE

Barème des points :

Résultat	Points	Condition	Validité
Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre)	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision unanime	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision partagée	7 points	Vs grade n-1	Illimitée

Le seuil de validation pour le 2e dan est de 100 points.

Règles et conditions :

- Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
- Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
- Capitalisation illimitée : les points ne se périssent pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
- Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
- Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Grades	Niveau d'exigence	Modes de validation
2e dan	Participation régulière	Participation active sur au moins 2 événements dans l'année (stages, compétitions, arbitrage, commissariat)

Modes de validation détaillés :

- Participation active à au moins 2 événements fédéraux dans l'année (stages, compétitions, journées de formation).
- Exercice du rôle de juge de chaise ou assistant-commissaire lors d'une compétition.
- Validation : attestations signées ou rapport du commissariat sportif.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.6.5 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 3e DAN JUJITSU CONTACT

UV 1 FORME IMPOSEE : HENKA – ADAPTATION

Objectif :

Démontrer la capacité d'adaptation — répondre à une attaque, changer d'angle, contre-attaquer avec logique martiale.

Structure de la forme :

La forme Henka est la première forme interactive : uke initie les attaques. Le candidat (tori) doit répondre selon la forme codifiée. Le timing, la lecture de l'attaque et la crédibilité martiale sont au cœur de l'évaluation.

Niveau de résistance de uke :

Uke attaque avec intention réelle et vitesse modérée (70 % de l'intensité maximale). Les attaques sont codifiées mais exécutées avec authenticité.

Critères d'évaluation :

Critère	Pondération	Indicateurs
Timing	35%	Réponse placée au bon moment par rapport à l'attaque de uke
Crédibilité martiale	30%	L'ensemble est lisible et efficace comme combat réel
Maîtrise technique	25%	Chaque technique reste correcte sous contrainte de l'attaque
Adaptation (séq. 12)	10%	Pertinence et cohérence de la réponse choisie librement

UV 2 - TECHNIQUE

Exigence :

Exécution + adaptation à une variation de posture ou d'angle proposée par uke.

Les listes du 3e dan intègrent toutes les techniques des deux premiers dans et ajoutent les techniques avancées.

Mode d'exécution :

Grades	Mode d'exécution	Description
3e dan	Semi-résistant + adaptation	Uke propose une variation de posture ou de résistance. Le candidat doit adapter son entrée ou son angle.

Répartition du tirage :

Famille	Techniques au tirage	Techniques tirées	Total
Pieds / poings	11 disponibles	3 tirées	3
Projections	8 disponibles	3 tirées	3
Ne-waza	17 disponibles	4 tirées	4
TOTAL	36 techniques	10 tirées	10

UV 3 - EFFICACITE

Barème des points :

Résultat	Points	Condition	Validité
Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre)	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision unanime	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision partagée	7 points	Vs grade n-1	Illimitée

Le seuil de validation pour le 3e dan est de 100 points.

Règles et conditions :

- Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
- Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
- Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
- Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
- Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Grades	Niveau d'exigence	Modes de validation
3e dan	Implication	Rôle actif : arbitre officiel, membre du commissariat sportif, formateur lors d'un stage fédéral, ou responsable d'organisation d'un événement

Modes de validation détaillés :

- Arbitre officiel certifié jujitsu contact (ou en cours de certification).
- Ou membre actif du commissariat sportif lors d'une compétition nationale ou régionale.
- Ou intervention en tant que formateur lors d'un stage fédéral (même partielle).
- Ou responsabilité d'organisation d'un événement labellisé (tournoi, stage régional).
- Validation : attestation de la commission technique nationale ou du directeur technique.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.6.6 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 4e DAN JUJITSU CONTACT

UV 1 FORME IMPOSEE : KANZEN – ACHEVE ENTIEREMENT

Objectif :

Démontrer une maîtrise globale du jujitsu contact – gestion des trois distances, enchaînements complexes, présence martiale de haut niveau.

Structure de la forme :

La forme Kanzen est la forme de synthèse. Elle intègre les trois distances (percussion, corps-à-corps, sol), les enchaînements les plus complexes du référentiel, et exige une lecture permanente de l'adversaire. C'est une forme semi-libre : le cadre est imposé (registres, transitions obligatoires) mais l'expression technique au sein de chaque registre laisse une marge d'interprétation au candidat.

Niveau de résistance de uke :

Uke offre une résistance dynamique et réaliste (80-90 % de l'intensité). Il peut changer d'attitude (passer de l'attaque à la défense) selon les instructions du jury pour tester l'adaptation du candidat.

Critères d'évaluation :

Critère	Pondération	Indicateurs
Précision technique	25%	Maîtrise de chaque technique dans le flux, sans dégradation
Fluidité globale	25%	Continuité parfaite entre les 3 distances, absence de rupture
Efficacité gestuelle	25%	Économie du mouvement, intention dans chaque geste
Présence martiale	25%	Autorité, lecture de l'adversaire, engagement de niveau dan

UV 2 – TECHNIQUE

Exigence :

Maîtrise complète – technique exécutée contre résistance active de uke, avec contrôle total et lecture de la situation.

Le 4e dan tire dans l'ensemble du référentiel adulte (toutes techniques C disponibles).

Mode d'exécution :

Grades	Mode d'exécution	Description
4e dan	Résistant + maîtrise complète	Uke résiste activement. Le candidat doit démontrer la technique avec efficacité réelle, contrôle total et lecture de la situation.

Répartition du tirage :

Famille	Techniques au tirage	Techniques tirées	Total
Pieds / poings	5 disponibles	3 tirées	3
Projections	6 disponibles	3 tirées	3
Ne-waza	16 disponibles	4 tirées	4
TOTAL	27 techniques	10 tirées	10

UV 3 - EFFICACITE

Barème des points :

Résultat	Points	Condition	Validité
Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre)	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision unanime	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision partagée	7 points	Vs grade n-1	Illimitée

Le seuil de validation pour le 4e dan est de 100 points.

Règles et conditions :

- Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
- Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
- Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
- Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
- Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

UV 4 - Engagement personnel dans le développement de l'activité

Grades	Niveau d'exigence	Modes de validation
4e dan	Responsabilité	Responsabilité structurelle : responsable technique de club, membre d'une commission fédérale, encadrement d'un stage national, ou équivalent reconnu par la fédération

Modes de validation détaillés :

- Responsable technique de club jujitsu contact affilié (attesté par la fédération).
- Ou membre d'une commission fédérale (technique, arbitrage, développement).
- Ou encadrement d'un stage national en qualité de cadre technique.
- Ou équivalent reconnu par délibération de la commission nationale des grades.
- Validation : délibération officielle de la commission nationale des grades.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITÉS
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

3.6.7 - RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE VALIDATION

GRADE	UV1 — Forme Imposée	UV2 — Technique	UV3 — Efficacité	UV4 — Engagement
1er dan	Kihon (13 séquences)	10 techniques liste N1 Exécution correcte uke statique	100 pts vs ceinture Marron	Participation (1 événement)
2e dan	Renzoku (continuité)	10 techniques liste N2 + enchaînement uke léger	100 pts vs 1er dan	Participation régulière (2 événements)
3e dan	Henka (adaptation)	10 techniques liste N3 + adaptation uke semi-résistant	100 pts vs 2e dan	Implication (rôle actif)
4e dan	Kanzen (maîtrise globale)	10 techniques liste N4 Maîtrise complète uke résistant	100 pts vs 3e dan	Responsabilité (structurelle)

Principe de capitalisation :

Chaque UV est indépendante et capitalisable. Il n'y a pas de délai de péremption entre les UV validées.

Jury :

Le jury de grade est composé d'au moins trois membres titulaires du grade supérieur à celui évalué ou, pour le 4e dan, de membres de la commission nationale des grades désignés par le directeur technique national. La présence d'un représentant fédéral est obligatoire pour les 3e et 4e dans.

3.6.8 - PROTOCOLE DE GRADE POUR LES 5e ET 6e DAN JUJITSU CONTACT

Préambule des grades supérieurs :

Les grades de 5e et 6e dan marquent une rupture fondamentale avec les grades précédents. Là où les grades du 1er au 4e dan évaluent la maîtrise progressive d'un référentiel technique défini et la compétition, les grades supérieurs évaluent une tout autre forme d'excellence : la capacité à organiser, transmettre et démontrer une vision personnelle et cohérente du jujitsu contact.

Ces grades ne se valident pas par l'accumulation de points ou l'exécution d'une liste imposée. Ils se valident par une prestation construite, argumentée, qui révèle la profondeur de la réflexion martiale du candidat et la maturité de son expression technique.

Exigence commune :

À ces niveaux, la qualité prime sur la quantité. Un candidat qui démontre peu de techniques mais les maîtrise avec une clarté de principes, une efficacité réelle et une cohérence de système sera toujours préféré à celui qui multiplie les démonstrations sans fil conducteur.

Vue comparative pour le 5e et 6e dan :

	5e dan	6e dan
Durée totale	25 à 30 min (repos compris)	30 min maximum (repos compris) + entretien 10 min
Structure	Partie A — Imposée Partie B — Prestation personnelle	Partie A — Exercice imposé Partie B — Prestation sectorielle (20 min) Entretien avec le jury
Secteurs	Tous secteurs : pieds-poings, projections, sol — système d'attaque et de défense	1, 2 ou 3 secteurs au choix parmi : pieds-poings, projections, sol
Dossier écrit	PDF à grade@ffjudo.com — 1 mois avant 2 exemplaires papier le jour J	PDF à grade@ffjudo.com — 1 mois avant 2 exemplaires papier le jour J
Jury	3 membres — 6e dan minimum	3 membres — 7e dan minimum
Admission	Unanimité du jury	Unanimité du jury
Mentions	Aucune mention spécifique	« Excellent » (3 × Excellent) « Très Bien » (2 × Excellent + 1 × Bien)
Capitalisation	Les 2 UV sont capitalisables séparément	Représentation libre, sans limite de tentatives

3.6.8.1 - PROTOCOLE DE L'ÉPREUVE POUR LE 5e DAN JUJITSU CONTACT

Le 5e dan sanctionne une maîtrise globale du jujitsu contact et la capacité du candidat à présenter, de façon organisée et pédagogiquement lisible, son système technique personnel. L'épreuve est conçue pour mettre en lumière la cohérence entre la pratique et la réflexion martiale du candidat.

Conditions de candidature :

Le candidat au 5e dan doit être titulaire du 4e dan de jujitsu contact depuis au moins 4 ans à la date de l'examen. La candidature est soumise à l'accord de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents (CSDGE) de la FFJDA.

Structure de l'épreuve :

L'épreuve est une prestation personnelle d'une durée totale de 25 minutes minimum à 30 minutes maximum, temps de repos compris. Le jury peut interrompre la prestation au-delà de 30 minutes.

Elle est articulée en 2 parties successives et indissociables à la première présentation.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITÉS
ENCADRÉES

RÈGLES
TECHNIQUES
ET SÉCURITÉ

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

	Partie	Contenu
Partie A	Prestation imposée	Contenu défini par la CSDGE. Identique pour tous les candidats de la session. Détail communiqué aux candidats avec la convocation.
Partie B	Prestation personnelle	Démonstration libre organisée autour du système d'attaque et/ou du système de défense du candidat, selon les modalités détaillées ci-dessous.

Partie A : Prestation imposée

Le contenu de la partie imposée est fixé par la CSDGE pour chaque session. Il peut porter sur une forme codifiée, un ensemble de techniques imposées, ou toute autre modalité définie par la commission.

La partie imposée évalue la conformité technique du candidat aux standards du jujitsu contact de haut niveau : exactitude, placement, efficacité gestuelle et présence martiale.

Partie B : Prestation personnelle

La partie B constitue le cœur de l'épreuve du 5e dan. Le candidat y démontre son système technique personnel à travers tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

Principe fondateur :

La prestation n'est pas une vitrine de techniques. C'est la démonstration d'un système — un ensemble cohérent de principes, d'enchaînements et de logiques tactiques qui reflète la vision martiale personnelle du candidat.

Organisation de la prestation :

La démonstration doit être organisée selon un plan clair et précis, communiqué dans le dossier écrit. Elle doit faire apparaître explicitement les éléments suivants.

	Éléments attendus dans la prestation
1	Les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration : quelle logique relie les techniques entre elles ?
2	Au choix du candidat : les points clés des principales techniques retenues, les postures fondamentales, les opportunités tactiques, les séquences et enchaînements logiques — ou toute combinaison de ces éléments.
3	La cohérence entre le système d'attaque et le système de défense présentés : comment s'articulent-ils ?

Le candidat peut commenter ou expliquer ses démonstrations durant la prestation. Ce commentaire n'est pas obligatoire mais il est encouragé lorsqu'il éclaire la logique du système présenté.

Dossier de prestation — Document écrit

Le candidat doit constituer et transmettre un dossier écrit décrivant le détail de sa prestation. Ce document est une pièce obligatoire de la candidature. L'absence de dossier entraîne la non-recevabilité de la candidature.

Composition du dossier :

- Présentation succincte du candidat en début de document : état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en jujitsu contact.
- Plan détaillé de la prestation : structure, parties, techniques retenues, principes directeurs.
- Justification des choix effectués : pourquoi ces techniques, pourquoi cette organisation, quelle logique de système.
- Tout élément complémentaire jugé utile à la compréhension de la démarche du candidat.

Modalités de transmission :

Support	Modalité
Transmission numérique	Format PDF uniquement — envoi par mail à grade@ffjudo.com Délai : 1 mois avant la date de l'examen.
Exemplaires papier	2 exemplaires imprimés à remettre directement au jury le jour de l'examen.

Tout dossier transmis après le délai d'un mois peut entraîner le report de la candidature à une session ultérieure, à la discrétion de la CSDGE.

Jugement et résultats :

Composition du jury : Chaque jury est composé de 3 membres, tous titulaires du 6e dan minimum. La composition du jury est arrêtée par la CSDGE pour chaque session.

Critères d'évaluation : Le jury évalue la prestation dans sa globalité, en portant une attention particulière aux dimensions suivantes.

Dimension évaluée	Ce que le jury observe
Qualité technique	Exactitude, efficacité réelle et maîtrise des techniques présentées. La qualité prime sur la quantité.
Cohérence du système	La démonstration révèle-t-elle un système organisé ou une juxtaposition de techniques ?
Clarté de la présentation	Le plan de la prestation est-il lisible ? Le candidat guide-t-il le jury dans sa logique ?
Présence martiale	Autorité, engagement, lecture du partenaire et crédibilité de l'ensemble.
Pertinence des savoirs	Le candidat démontre-t-il une compréhension profonde des principes qu'il met en œuvre ?

Règle d'admission :

Est déclaré admis tout candidat obtenant l'unanimité des 3 membres du jury.

Si une partie est jugée insuffisante, le candidat conserve le bénéfice de la partie validée et peut se représenter uniquement pour la partie manquante lors d'une session ultérieure, sans limite de délai.

Échec à la prestation :

Le candidat refusé à la suite de l'évaluation peut se présenter à nouveau à sa convenance, sans limitation du nombre de tentatives. Aucun délai minimum n'est imposé entre deux présentations, sauf décision contraire de la CSDGE.

3.6.8.2 - PROTOCOLE DE L'ÉPREUVE POUR LE 6^e DAN JUJITSU CONTACT

Le 6^e dan représente le niveau d'excellence technique et pédagogique le plus élevé accessible par voie d'examen au sein du jujitsu contact. L'épreuve exige du candidat qu'il démontre non seulement une maîtrise technique accomplie, mais aussi une capacité à argumenter, à défendre une vision cohérente de la discipline et à incarner le rayonnement qui s'attache à ce grade.

Conditions de candidature :

Le candidat au 6^e dan doit être titulaire du 5^e dan de jujitsu contact depuis au moins 5 ans à la date de l'examen. La candidature est soumise à l'accord de la CSDGE de la FFJDA. Une fiche guide de recommandations précisant les critères de jugement est mise à disposition des candidats par la CSDGE à leur demande.

Structure de l'épreuve :

L'épreuve est organisée en 3 temps distincts, pour une durée totale de 30 minutes maximum pour les parties A et B (hors entretien) suivie d'un entretien de 10 minutes maximum.

	Partie	Durée	Contenu
Partie A	Exercice imposé	Définie par la CSDGE	Contenu fixé par la commission pour la session.
Partie B	Prestation sectorielle	20 minutes (repos compris)	Démonstration dans 1, 2 ou 3 secteurs au choix (pieds-poings, projections, sol).
Entretien	Dialogue avec le jury	10 minutes maximum	Argumentation des choix, logique de la prestation, réponses aux questions du jury.

Partie A : Exercice imposé

Le contenu de l'exercice imposé est fixé par la CSDGE pour chaque session. Il sera le même pour ce niveau de grade.

L'exercice imposé évalue la conformité aux standards de haut niveau : technique impeccable, cohérence mécanique, efficacité réelle et présence martiale indiscutable.

Partie B : Prestation sectorielle

La partie B est le moment où le candidat démontre sa vision du jujitsu contact à travers un ou plusieurs secteurs techniques de son choix.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITÉS
ENCADRÉES

REGLES
TECHNIQUES
ET SÉCURITÉ

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

Choix des secteurs :

Le candidat sélectionne librement 1, 2 ou 3 secteurs parmi les trois familles techniques de la discipline :

Secteur	Contenu couvert
Pieds / Poings	Percussions debout, défenses aux percussions, combinaisons, gestion de la distance longue.
Projections	Techniques de projection, transitions debout-sol, défenses aux saisies et aux takedowns.
Sol (Ne-waza)	Contrôles, immobilisations, soumissions, renversements, transitions entre positions.

Condition si 2 ou 3 secteurs :

Les secteurs choisis doivent être liés entre eux de façon cohérente. Le candidat doit démontrer non pas des compétences juxtaposées, mais une logique de transition et de continuité entre les secteurs. Cette cohérence est explicitement évaluée par le jury.

Contenu de la prestation :

Au sein des secteurs retenus, le candidat démontre la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du jujitsu contact. La démonstration doit mettre en évidence :

- Les principes qui structurent son expression technique dans chaque secteur.
- L'efficacité réelle des techniques présentées : elles doivent être crédibles et opérationnelles.
- La cohérence entre les secteurs lorsque plusieurs sont présentés.
- Le candidat peut commenter ou expliquer ses démonstrations. Ce n'est pas une obligation mais une option qui peut renforcer la lisibilité de la prestation.

Principe directeur :

La qualité des connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du jujitsu contact sont les paramètres indispensables au rayonnement d'un 6e dan. La multiplicité des techniques n'est pas un critère de valeur.

Entretien avec le jury

L'entretien se déroule immédiatement après la prestation et dure au maximum 10 minutes. Il constitue une épreuve à part entière, évaluée au même titre que la prestation.

Durant l'entretien, le candidat doit :

- Argumenter ses choix de secteurs et justifier la structure de sa prestation.
 - Expliquer la logique qui relie les différentes formes d'expression présentées.
 - Démontrer sa capacité à réfléchir sur sa propre pratique et à la conceptualiser.
 - Répondre aux questions complémentaires posées par les membres du jury.
- Le dossier écrit remis le jour de l'examen sert de support et de guide à cet entretien. Le jury peut s'y référer pour orienter ses questions.

Dossier de prestation — Document écrit

La constitution et la transmission du dossier écrit sont une condition impérative de recevabilité de la candidature. Ce document remplit une double fonction : il prépare le jury à la prestation et sert de support à l'entretien.

Composition du dossier :

- Présentation succincte du candidat en début de document : état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en jujitsu contact.
- Description détaillée de la prestation : secteurs retenus, techniques, principes directeurs, logique de continuité entre les secteurs.
- Justification des choix : pourquoi ces secteurs, pourquoi cette organisation, quelle vision du jujitsu contact sous-tend la prestation.
- Le document constitue le fil conducteur de l'entretien — il doit donc être suffisamment précis pour permettre un dialogue approfondi.

Modalités de transmission :

Support	Modalité
Transmission numérique	Format PDF uniquement — envoi par mail à grade@ffjudo.com Délai : 1 mois avant la date de l'examen.
Exemplaires papier	2 exemplaires imprimés à remettre directement au jury le jour de l'examen. Ces exemplaires servent de support à l'entretien.

Tout dossier transmis après le délai d'un mois peut entraîner le report de la candidature à une session ultérieure, à la discrétion de la CSDGE.

Jugement et appréciations :

Composition du jury : Chaque jury est composé de 3 membres, tous titulaires du 7e dan minimum. La composition du jury est arrêtée par la CSDGE pour chaque session.

Critères d'évaluation : Les membres du jury évaluent l'ensemble de la prestation — exercice imposé, prestation sectorielle et entretien — de façon globale et indissociable.

Les dimensions évaluées sont :

Dimension évaluée	Ce que le jury observe
Excellence technique	Niveau de maîtrise incomparable. Chaque technique démontrée doit être irréprochable dans sa forme, son intention et son efficacité réelle.
Cohérence et vision	La prestation révèle-t-elle une pensée martiale organisée ? Le candidat a-t-il une vision de la discipline ou juxtapose-t-il des compétences ?
Réalité du Jujitsu Contact	Les techniques présentées sont-elles efficaces et crédibles dans un contexte de combat réel ?
Qualité de l'entretien	Capacité à argumenter, à défendre ses choix, à conceptualiser sa pratique et à répondre avec précision aux questions du jury.
Rayonnement	La prestation donne-t-elle à voir ce qu'un 6e dan incarne pour la discipline ? Autorité, profondeur, engagement.

Système d'appréciations :

Chaque membre du jury attribue une des quatre appréciations suivantes à l'issue de l'ensemble des épreuves :

Appréciation	Signification
Excellent	Prestation exemplaire à tous égards. Niveau indiscutable de 6e dan, vision martiale remarquable, entretien de très haute tenue.
Bien	Prestation de bon niveau, maîtrise technique solide, cohérence présente. Quelques réserves mineures sur un ou plusieurs aspects.
Insuffisant	Prestation incomplète ou insuffisamment aboutie. Le niveau requis pour le 6e dan n'est pas atteint.
Très insuffisant	Prestation très en-deçà du niveau attendu. Insuffisances majeures sur plusieurs dimensions.

Règle d'admission :

Le grade est validé uniquement lorsque les trois membres du jury se prononcent favorablement. Toute absence d'unanimité entraîne la non-validation du grade.

Mentions :

En cas d'admission, deux mentions peuvent être attribuées en reconnaissance d'une prestation d'exception :

Mention	Condition	Signification
Excellent	3 appréciations « Excellent »	Prestation unanimement jugée au sommet du niveau attendu. Mention inscrite sur le diplôme.
Très Bien	2 « Excellent » et 1 « Bien »	Prestation de très haut niveau avec une légère réserve d'un juré. Mention inscrite sur le diplôme.

L'absence de mention ne préjuge en rien de la valeur du candidat. L'admission simple atteste à elle seule d'un niveau remarquable.

Échec à la prestation :

Le candidat refusé à la suite de sa prestation peut se présenter à nouveau à sa convenance, sans limitation du nombre de tentatives et sans délai minimum imposé. Chaque nouvelle présentation est traitée comme une candidature complète et indépendante.

Le candidat refusé est encouragé à solliciter un retour du jury pour orienter sa préparation en vue d'une session ultérieure. Ce retour est à la discrétion des membres du jury.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITÉS
ENCADRÉES

RÈGLES
TECHNIQUES
ET SÉCURITÉ

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

3.6.8.3 - RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE VALIDATION

Points	Détails pour le 5e dan jujitsu contact
Condition d'accès	Titulaire du 4e dan depuis 4 ans minimum
Épreuve	Partie A (imposée) et partie B (prestation personnelle) — 25 à 30 minutes
Dossier	PDF à grade@ffjudo.com 1 mois avant et 2 exemplaires papier le jour J
Jury	3 membres — 6e dan minimum
Admission	Unanimité du jury
Capitalisation	Partie A et partie B sont deux UV capitalisables indépendamment
Représentation	Libre et sans limite de tentatives

Points	Détails pour le 6e dan jujitsu contact
Condition d'accès	Titulaire du 5e dan depuis 5 ans minimum
Épreuve	Partie A (exercice imposé) et partie B (prestation sectorielle, 20 minutes) Entretien (10 minutes)
Secteurs	1, 2 ou 3 secteurs au choix — Cohérence obligatoire si pluralité de secteurs
Dossier	PDF à grade@ffjudo.com 1 mois avant et 2 exemplaires papier le jour J (support à l'entretien)
Jury	3 membres — 7e dan minimum
Appréciations	Excellent / Bien / Insuffisant / Très insuffisant
Admission	Unanimité du jury
Mention Excellent	3 « Excellent »
Mention Très Bien	2 « Excellent » et 1 « Bien »
Représentation	Libre et sans limite de tentatives ni délai minimum

4. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 - DEMANDE DE GRADE A TITRE EXCEPTIONNEL

- Principe :

Le grade exceptionnel relève d'une mesure extrêmement rare pour des cas très particuliers.

Les personnes présentant des incapacités physiques les dispensant de toute épreuve pratique telle que demandée dans les différents tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA pour accéder au grade supérieur.

« Entraide et prospérité mutuelle » est un principe fondamental du judo. Pour respecter ce principe, il est important de demander une contribution pour l'obtention de tout grade et notamment à titre exceptionnel.

Du 1er au 6e dan, un seul grade peut être obtenu à titre exceptionnel. Le candidat pourra toutefois continuer sa progression dans la hiérarchie des grades, en retournant au système classique d'examen, et en passant le grade déjà obtenu à titre exceptionnel.

Du 1er au 4e dan, les dossiers sont gérés par les ligues. Seul le dossier médical du candidat devra être envoyé au secrétariat de la CSDGE, à l'attention du médecin référent afin qu'il puisse statuer sur l'incapacité totale ou partielle à effectuer la prestation demandée.

Pour le 5e et le 6e dan, les dossiers sont gérés par le national. Les candidats devront exécuter ou faire exécuter une prestation « tapis » en fonction de leurs capacités.

La demande de grade à titre exceptionnel reste soumise aux critères de présentation prévus pour le grade demandé.

Aucun grade à titre honorifique et à titre posthume n'est attribué.

- Critères de présentation :

Pour présenter une demande de grade à titre exceptionnel du 1er au 4e dan, le postulant devra avoir obtenu au moins une partie des UV du grade postulé et l'UV4.

Nota : Les engagements actuels (exemple : dirigeant, membre de commission permanente...) peuvent être pris en compte pour l'UV4.

- Modalités d'accès :

Pour le 5e et 6e dan, le formulaire de demande de grade à titre exceptionnel devra parvenir à la CSDGE. La candidature sera soumise à approbation du Comité des Hauts Grades.

Si un avis favorable est donné, il sera demandé au candidat un entretien avec un dossier support portant sur son engagement auprès de la fédération ou d'un OTD (Comité / Ligue).

- Procédure :

La personne qui remplit les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur peut déposer un dossier qu'elle aura au préalable demandé auprès de la CSDGE de la FFJDA.

Les documents composant le dossier sont réunis par l'intéressé.

La demande doit être argumentée et accompagnée d'un dossier médical complet datant de moins d'un an (enveloppe « secret médical »).

- Examen de la CORG comme préalable nécessaire à la recevabilité en CSDGE :

Le dossier de candidature est soumis à l'avis de la CORG et doit, après concertation de celle-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE. L'avis commenté et motivé de la CORG devra figurer impérativement dans le dossier.

Le dossier devra par ailleurs comporter la signature de chacun des membres de la CORG avec confirmation par le cachet de la ligue.

Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par la CORG et complété comme indiqué ci-dessus que le dossier pourra être présenté et étudié en Comité des Hauts Grades.

- Décision :

Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

4.2 - DEMANDE D'AMENAGEMENT DE GRADE

- Principe :

L'accès aux grades de la Fédération Française de Judo Jujitsu (FFJDA) s'inscrit dans une démarche d'inclusion et d'équité, permettant à chaque pratiquant, quelles que soient ses spécificités, de valoriser ses compétences et sa progression.

Principe fondamental : la formalisation d'une demande d'aménagement repose impérativement, et dès le début du processus, sur l'utilisation du Document d'Aménagement des Grades.

- Démarche d'Aménagement des Grades :

Ce document constitue le point de départ unique et obligatoire pour l'instruction de toute demande. Il a pour vocation de recueillir les informations nécessaires à l'adaptation des épreuves, tout en garantissant le respect de l'intégrité physique du candidat et des exigences fondamentales de notre discipline. Ce formulaire unique constitue une trame officielle commune, valable aussi bien pour les grades de Judo que de Jujitsu en lien avec la CORG et le secteur para judo. Il doit être complété par le candidat (ou son enseignant) et transmis aux instances fédérales compétentes en amont de l'inscription à l'examen. L'objectif est de permettre aux jurys d'adapter les modalités d'évaluation (techniques, environnementales ou temporelles) en parfaite adéquation avec la situation du pratiquant, assurant ainsi une évaluation juste et bienveillante.

La demande d'aménagement peut se poser sur deux niveaux :

1. Si l'aménagement ne présente pas de modification sur la nature des épreuves telles que stipulées dans la réglementation générale, la demande pourra être étudiée et validée (sous couvert du certificat médical) par la CORG (exemple : temps de repos plus important, mode d'interrogation adapté aux difficultés du candidat, passage des épreuves fractionnées (kata et techniques...)).

2. Si la demande d'aménagement modifie la nature des épreuves demandées pour le grade considéré (remplacement d'un Kata par un autre, allègement du programme technique, adaptation des techniques...), le dossier sera transmis par la CORG à la CSDGE qui statuera sur la recevabilité de l'aménagement demandé.

- Examen de la CORG comme préalable nécessaire à la recevabilité en CSDGE :

Le dossier est soumis pour examen à la CORG et doit, après concertation de celle-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE, s'accompagner d'un seul et unique avis commenté et motivé retranscrit par le secrétaire de la CORG. Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par la CORG, comprenant les signatures demandées et accompagné si possible du programme technique d'aménagement, que le dossier pourra être présenté à la CSDGE.

- Décision :

Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

4.3 PRECISIONS SUR LES CONTRIBUTIONS

La contribution doit nécessairement être le résultat d'un travail personnel, qui est le reflet de l'expérience propre et acquise du candidat pressenti à ces hauts grades. Elle aura pour objectif de venir enrichir le patrimoine du judo ou du jujitsu français. Elle pourra être mise au service des générations actuelles et futures. La contribution doit être une production qualitative à la hauteur du grade postulé.

Elle est indispensable à l'obtention du grade.

Tout candidat à un grade exceptionnel du 1er au 5e dan doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'un volume en adéquation avec le grade postulé et allant jusqu'à une cinquantaine de pages au-delà du 6e dan. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine de notre discipline.

Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

4.4 - GRADES DELIVRES A L'ETRANGER

4.4.1 - Reconnaissance des grades délivrés à l'étranger :

La reconnaissance d'un grade permet à son titulaire de s'en prévaloir légalement sur le territoire français bien qu'il n'ait pas été délivré par la CSDGE.

Un grade délivré à l'étranger par une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo (FIJ) ou de Jujitsu (FIJJ) peut faire l'objet d'une reconnaissance et dans certains cas d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA.

Les étrangers, résidant en France et ayant obtenu leurs grades à l'étranger peuvent faire reconnaître leurs grades par la CSDGE. La reconnaissance sera automatique du 1er au 4e dan, si le grade a été délivré par une fédération affiliée à la FIJ ou à la FIJJ, et selon les épreuves validées à l'appréciation de la CSDGE.

4.4.2 - Homologation en France des grades délivrés à l'étranger :

L'homologation est une authentification du grade étranger, par la CSDGE, à l'identique d'un grade français.

A la demande du candidat, le dossier doit être instruit par la fédération qui a délivré le grade.

A partir du 5e dan, il sera exigé d'effectuer le kata/forme imposée conforme à notre réglementation si celui-ci n'a pas été présenté lors de l'attribution du grade.

S'il est demandé une homologation d'un grade étranger, la CSDGE devra être saisie à cette fin. La CSDGE statuera sur chacun des cas.

4.4.3 - Passage de grade à l'étranger :

Un Français désirant passer des grades à l'étranger doit, au préalable, demander l'autorisation à la CSDGE de la FFJDA.

Un étranger résidant en France doit, pour passer ses grades à partir du 5e dan en France, demander à sa fédération nationale l'autorisation de passer le grade en France.

4.4.4 - Progression dans les grades :

Les étrangers qui souhaiteraient poursuivre leur accession dans les grades et qui n'ont pas été homologués en France pourront, soit continuer leur progression dans leur pays d'origine, soit continuer en France.

Dans ce cas, ils devront repasser leur dernier grade obtenu dans leur pays d'origine et devront également satisfaire aux conditions réglementaires de l'examen. Les titulaires de grades homologués par la CSDGE passeront dans les mêmes conditions que les ressortissants français mais devront présenter une autorisation de leur fédération nationale pour se présenter à l'examen à partir du 5e dan.

4.4.5 - Dépôt du dossier de demande de reconnaissance ou d'homologation d'un grade délivré à l'étranger :

Le formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de Grade Étranger – téléchargeable sur le site France Judo – doit être rempli par le candidat et validé par la fédération (membre de la FIJ) qui a délivré le(s) grade(s). Le candidat devra ensuite déposer ce dossier dans la ligue où il est licencié.

Après avoir donné son avis, la ligue envoie le dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au secrétariat des grades.

Nota : Tout grade qui n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance ou d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA ne pourra permettre à son titulaire de s'en prévaloir sur le territoire français, conformément à l'article L212-5 du code du sport : « Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dan et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux. »

4.5 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MESURES D'EQUIVALENCES

4.5.1 - Mesures transitoires :

Les postulants à un dan ayant entièrement validé une épreuve de type UV1, UV2 ou UV3 antérieurement au 01/09/2026 mais n'ayant pas encore validé la totalité des épreuves requises pour ce grade, gardent le bénéfice du résultat acquis jusqu'au 31/12/2028.

Au cours de cette période transitoire, ils pourront continuer leur parcours d'acquisition des UV manquantes en s'alignant sur la nouvelle réglementation pour les UV1, UV2, UV3 et UV4.

Pour l'UV1, les candidats pourront, à leur convenance, solliciter la présentation des katas exigés pour le grade antérieurement au 01/09/2026.

4.5.2 - Equivalences de grade :

Les titulaires d'un dan en ju-jitsu brésilien, délivré par une organisation différente de la FFJDA antérieurement au 01/09/2026 peuvent solliciter jusqu'au 31/12/2030 une équivalence de grade officiel auprès de la CSDGE de la FFJDA.

La demande doit être formulée auprès de la commission ad hoc des équivalences de grades de la CSDGE qui statuera sur la recevabilité et la légitimité de la demande.

Constitution du dossier à envoyer par mail à grade@ffjudo.com :

- Copie du diplôme de grade.

- Justificatif d'identité du titulaire.

- Frais administratifs à régler auprès la FFJDA. Le montant des frais administratifs est fixé à 50 euros à la date de publication du présent règlement. Ils sont fixés chaque année par le règlement financier de la FFJDA.

5 - EVALUATEURS/JUGES ET ARBITRES AUX EXAMENS DE GRADES

5.1 - JURY D'EXAMEN

Composition :

Les membres du jury d'examen seront choisis par le Conseiller Technique du territoire référent pour les grades (du 1er au 4e dan) parmi les juges figurant sur les listes entérinées par la CORG.

Les représentants des fédérations multisports, affinitaires scolaires, universitaires agréées peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.

Pour les grades de 5e, 6e et 7e dan, les membres du jury seront choisis parmi les juges figurant sur la liste nationale établie puis officialisée par le Directeur Technique National ou son représentant, entérinée par la CSDGE.

Les membres du jury seront de grade supérieur ou exceptionnellement équivalent au grade postulé par le candidat.

Conditions d'accès et requis :

- Être 3e dan minimum pour le judo, le jujitsu traditionnel, le jujitsu contact et 2e dan minimum pour le Jiu-Jitsu Brésilien.
- Avoir participé à un ou plusieurs stages régionaux de formation de juges (6 heures minimum dans la saison sportive),
- Avoir été mis en situation de juge stagiaire sur au moins deux examens.
- Avoir été évalué favorablement à l'issue de la formation.

Formation :

Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un ou plusieurs stages de formation spécifique organisé par le secteur Enseignement – Formation et Grades de la FFJDA. A l'issue de ces stages, ils sont labellisés juges régionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du niveau du stage.

À l'issue de chaque stage, les conseillers techniques constituent les listes des juges régionaux.

Les juges sont nommés pour une olympiade selon les critères définis.

La liste des juges régionaux est actualisée chaque fin de saison sportive puis transmise au national pour officialisation.

Chaque juge doit justifier d'un volume horaire de formation continue de 12 heures minimum par saison sportive.

Déontologie :

Un juge ne peut, lors d'un même examen, assurer sa mission de jury et se présenter comme candidat ou comme partenaire.

Un juge doit demander l'application du principe de déport, dès lors qu'il se retrouve en position de juger un licencié de son club, un de ses élèves, un candidat pour lequel il a contribué à un accompagnement personnalisé dans le cadre de sa préparation à l'examen, ou pour tout autre contexte particulier qu'il pourra indiquer aux organisateurs afin de déterminer s'il y a un risque de se retrouver en position de conflit d'intérêt.

5.2 - ARBITRAGE

Application des règles nationales.

L'arbitrage est assuré au minimum par un arbitre stagiaire départemental par tapis.

Dimension minimum du tapis : 5m x 5m avec 2 mètres de sécurité au minimum.

L'arbitrage peut être complété par les professeurs et les candidats.

Le corps arbitral sera encadré par des arbitres confirmés.

6 - ANNEXES

- Annexe 1 : Programme technique judo pour l'UV2 du 1er au 3e dan.
- Annexe 2 : 20 attaques – défense imposées jujitsu traditionnel.
- Annexe 3 : Référentiel des techniques de la progression française d'enseignement jujitsu traditionnel.
- Annexe 4 : Lexique technique.
- Annexe 5 : Formes imposées pour l'UV1 du jujitsu contact.
- Annexe 6 : Nomenclature technique pour l'UV2 du jujitsu contact.

Documents téléchargeables sur le site fédéral :

- Formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de grade étranger.
- Formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de grade JJB.
- Formulaire de candidature à la prestation du grade de 5e dan judo-jujitsu.
- Dossier de candidature au 6e dan judo-jujitsu.
- Dossier de candidature au 7e dan judo-jujitsu.
- Demande d'aménagement de grade.

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

LISTE DES HAUT GRADES - JUDO, JUJITSU

10ème DAN

COURTINE HENRI 10/12/2007 †
KAWAISHI MIKINOSUKE 02/01/1975 †
ROUGE JEAN-LUC 12/12/2024

9ème DAN

ALLARI JOSE 26/03/2026
AUFFRAY GUY 15/11/2018 †
AWAZU SHOZO 01/01/1989 †
BOURREAU ANDRE 10/12/2007
BRONDANI JEAN-CLAUDE 26/06/2025
COCHE JEAN PAUL 23/02/2017
DUPUIS GUY 23/02/2017 †
FEIST SERGE 23/02/2017
GROSSAIN LIONEL 10/12/2007
GRUEL MAURICE 10/12/2007 †
LE BERRE JACQUES 10/12/2007 †
MICHIGAMI HAKU 10/12/1975 †
MOUNIER J-JACQUES 26/06/2025
NORIS JACQUES 26/03/2026
PARISSET BERNARD 09/12/1994 †
PARISI ANGELO 26/06/2025
PELLETIER GUY 10/12/2007 †
STARBROOK DAVID 01/01/2006
TRIADOU JOCELYNE 26/06/2025
VIAL PATRICK 23/02/2017

8ème DAN

ALBERTINI PIERRE 28/11/2013 †
ALEXANDRE MARC 28/11/2013
ALGISI MICHEL 20/11/2014
ARBUS ROGER 23/11/2017 †
ARNAUD CATHERINE 03/12/2020
BARRACO RAYMOND 15/12/2005 †
BENOIT GEORGES 23/11/2017 †
BLANC PIERRE 07/12/2023
BOURGEAUX JEAN 01/12/2009
BOURGOIN MICHEL 03/12/1993 †
BOUTIN ANDRE 26/06/2025
BRIDGE JANE 01/11/2016
BROUSSE MICHEL 26/06/2025
CAIRASCHI RAYMOND YVES 07/12/2023
CANU FABIEN 28/11/2013
CHALIER MAXIME 10/12/2007 †
CHARRIER MICHEL 22/11/2012
COMBES LOUIS 17/03/2022 †
DEGLISE-FAVRE MAURICE 10/12/2007 †
DELVAUX JACQUES 09/11/2010
DELVINGT GUY 19/11/2019
DELVINGT YVES 20/11/2014
DESMET ARMAND 23/11/2017
DEYDIER BRIGITTE 26/11/2015
DOUILLET DAVID 19/11/2019
DYOT CHRISTIAN 12/12/2024
DYOT SERGE 14/07/2025
EGEA RAMON 26/03/2026
ERIAUD MARCEL 26/03/2026
FLERCHINGER JEAN JACQUES 23/11/2017
FLEURY CATHERINE 02/12/2021
FOUILLET PAULETTE 20/11/2014 †
GAUTIER GERARD 20/11/2014
GRASSO CECILE 08/12/2022
GUICHARD PIERRE 10/12/2007
GUIDA VINCENT 15/11/2018 †
HAMADA HATSUYUKI 30/04/2009
HOCDE JEAN 08/12/2022
JANICOT DIDIER 08/12/2022
LAGLAINE JACQUES 17/12/1991 †

LEBAUPIN GUY 19/11/2019
LEBIHAN MIWAKO 13/12/2017
LEGIEU WALDEMAR 15/05/2016
LEMOINE ALPHONSE 10/12/2007 †
LIONNET MICHELE 26/03/2026
MAGNANA GUY 23/11/2017 †
MAZAUDIER EMILE 17/03/2022 †
MAZZI LOUIS 09/11/2010 †
MELILLO RICHARD 26/03/2026
MESSNER BERNARD 19/11/2019
MIDAN BERNARD 17/12/1990 †
NAZARET RENE 11/03/2021 †
OUDART SERGE 10/12/2007
PACALIER ROMAIN 18/12/2006 †
PANZA MARIE-PAULE 12/12/2024
PARIES JEAN 04/12/2008 †
PIERRE ANDRE AZZOLI CATHERINE 19/11/2019
PIETRI MARCEL 26/03/2026
PRIEUR J-CLAUDE 08/12/2022
RENELLEAU LOUIS 20/11/2014 †
RESTOUX GASSET MARIE-CLAIRE 18/06/2026
REY THIERRY 20/11/2014
ROSSIN RAYMOND 18/12/2006 †
ROUX PATRICK 26/03/2026
SANCHIS FREDERICO 19/11/2019
SEGUIN JACQUES 08/12/2022
SMAILI GUY 03/12/2020
TCHOULLOUYAN BERNARD 28/11/2013 †
TRAINEAU STEPHANE 03/12/2020
TRIPET JEAN PIERRE 22/11/2012
VACHON ROGER 19/11/2019

7ème DAN

ALBERT JACQUES 02/12/2021
ALFONSI BRIGITTE 12/12/2024
AMET RENE 01/12/2009 †
AMICO SALVATORE 12/12/2024
ANCIVAL SERAPHIN 04/12/2008 †
ANDERMATT ANDRE 10/12/2007
ANDRIEU PAUL 01/01/1993 †
ANTOUREL SERGE 22/11/2012
AUDRAN RENE 10/12/2007 †
BABANDO ROGER 08/11/2011
BAILLEUL ERIC 07/12/2025
BARCELO JEAN 07/12/2025
BARTHES JACQUES 22/12/1997 †
BAUCHE DANIEL 08/12/2022
BAUDOT GEORGES 08/12/1985 †
BAYLE JACQUES 20/11/2014
BEAU CLAUDE 01/12/2009
BEAUFRERE DANIEL 26/11/2015
BECHU CLAUDE 04/12/2008
BEHAGUE WILLIAM 08/12/2022
BELAUD LUC 07/12/2025
BEN DUC KIENG DANIEL 19/11/2019
BENBOUDAUD LARBI 20/11/2014
BENOIT DANIEL 16/11/2019
BERGERET RICHARD 09/11/2010 †
BERNARD SERGE 26/11/2015
BERNIOLLES JEAN PASCAL 02/12/2021
BERTHOUS PATRICE 26/11/2015
BESSON FRANCOIS 10/12/2002 †
BIGOT PATRICK 15/11/2018
BILLI GILLES 07/12/2023
BINI ALAIN 15/12/2005
BLANC PIERRE 07/12/2023
BLANC PHILIPPE 03/12/2020 †
BOIDIN GEORGES 12/12/2024
BOIDIN HERVE 07/12/2023

BOLLAND MARC 04/12/2008
BOMBRUN NOEL 08/12/2022
BONNARD CLAUDE 13/11/2020 †
BONET-MAURY DANIEL 23/11/2017
BOUCARD PHILIPPE 03/12/2020
BOUCREUX CLAUDE 16/11/2019
BOUCHAUD RENE 08/12/2022
BOUCHER JOEL 08/12/2022
BOULEAU CHRISTIAN 08/12/2022
BOURAS DJAMEL 17/06/2021
BOURASSEAU MICHEL 09/11/2010
BOURGOIN FREDERIC 19/11/2019
BOURNHOL DIDIER 07/12/2023
BOUROUMA PASCAL 30/03/2023
BOURREAU ARMAND 09/11/2010 †
BRACQ REMI 23/11/2017
BREJARD MARC 08/12/2022
BRENEK CHARLES 22/11/2012 †
BRIGHIEL BERNARD 28/11/2013 †
BRISCO GILBERT 07/12/2023
BROUSSE PIERRE 17/12/1991 †
BRUN DOMINIQUE 10/12/2007
CADIERE ROGER 19/11/2019
CAMPARGUE BENOIT 08/11/2011
CAMPAYO DANIEL 07/12/2025
CARIOU SASAKI HIKARI 30/09/2019
CARLES ROBERT 04/12/2008
CARREGA ROMEO 10/12/2002 †
CASSE MICHEL 22/11/2012
CEZAR JEAN FELIX 07/12/2023
CHABI AHMED 02/12/2021 †
CHAUDESEIGNE ALAIN 04/12/2008
CHEVALIER FELIX 22/11/2001
CHOPLIN GUY 28/11/2013
CLEMENT PATRICK 09/12/1994
CLERGET FRANCIS 28/11/2013
COLLARD CLAUDE 05/01/1996 †
COULON RENAUD 23/11/2017
COUZINIE EMILE 22/12/1997 †
CRESPIN EUGENE 23/11/2017
CROST LAURENT 17/06/2021
CUCCHI DIDIER 07/12/2023
CUSIN MONIQUE 16/11/2019
DALLEZ ERICK 07/12/2025
DANIELI DESIRE 18/12/2006
DAZZI ROBERT 06/03/1985 †
DECOSTERD SERGE 22/11/2012
DECOSTERD J-PIERRE 03/12/2020
DEFRANCE JEAN-PIERRE 03/12/2020
DEGIOANNINI ROMEO 17/12/1990 †
DELORMAS PAUL 08/12/2022
DEMAIL JEAN-PIERRE 28/11/2013
DE MENECH PATRICK 02/12/2021
DEMONTFAUCON FREDERIC 20/11/2014
DESTOUESSE PIERRE 02/12/2021
DE SOUZA BEATRICE 07/12/2025
DODY YANN 12/12/2024
DOMAGATA EUGENE 10/12/2007 †
DORGAL RAYMOND 03/12/2020 †
DOSNE LAURENT 12/12/2024
DOUMA YACINE 12/12/2024
DUBOIS-MATHIEU ALICE 19/11/2019
DUBOS CLAUDE 28/11/2013 †
DUFRESNE FRANCOISE 08/12/2022
DUPOND MARTINE 19/11/2019
DUPUY FREDERIC 07/12/2025
DURAND FREDERIC 15/11/2018
DURIEZ MARC 12/12/2024
ELIOT YVES 08/12/2022

ERISSET JACKY	09/12/2004	†	MABIT RENE	02/12/2021	RUCORT LUC	23/11/2017		
ESTEVE FREDERIC	12/12/2024		MAHIEU J-MARIE	12/12/2024	RUFFIER-MERAY CYRILLE	07/12/2025		
ETIENNE PIERRE	08/11/2011	†	MALLET CLAUDE	14/11/1986	†	RUSCA JEAN-JACQUES	08/12/2022	
FAUCONNIER JEAN-PIERRE	08/12/2022		MANIBAL REGIS	12/12/2024		SANS PATRICE	07/12/2023	
FEUILLET FREDERIC	12/12/2024		MARADAN GABRIEL	03/12/2020		SARIE JEAN-PIERRE	08/12/2022	
FEVELAS MICHEL	20/11/2014	†	MARDON MICHEL	07/09/1990	†	SCHMITT BERNARD	03/12/2020	
FILENI J-PIERRE	16/11/2019		MARECHAL PATRICE	12/12/2024		SEIGNEURIE ROLAND	01/01/1993	†
FILIEUL MICHEL	07/12/2023		MARINO HECTOR	08/12/2022		SENAUD JEAN-CLAUDE	26/11/2015	
FOIREAU BERNARD	16/11/2019		MARTEL PIERRE	01/01/1993	†	SOUBRILLARD CLAUDE	04/12/2008	
FRANCESCHI MICHEL	07/12/1992	†	MARTIGNON J-MARIE	10/11/2018		SOULARD J. CLAUDE	13/11/2020	
GAGLIANO CHRISTOPHE	20/11/2014		MARTIN DANIEL	10/12/2007		SPIES-LUPINO NATALINA	19/11/2019	
GAGNIER GERARD	22/11/2001		MARTIN MARC LOUIS	09/12/2004	†	SUDRE BERNARD	16/06/1992	
GALAN HELENE	08/12/2022		MARTY DOMINIQUE	10/11/2018		SUDRE PHILIPPE	28/11/2013	
GARREAU YVES	19/11/2019		MASTROPASQUA FRANCIS	04/12/2008	†	SZCZEPANIK CLAUDE	10/11/2018	
GEFFRAY LAURENT	08/12/2022		MENNESSIER HENRI	09/12/1994	†	TCHEN RICHARD	12/12/2024	
GERAUD CELINE	17/06/2021		MENU DIDIER	10/12/2007		TENDIL ROBERT	02/12/2021	
GIBERT JEAN-PIERRE	14/07/2025		MESEMBURG CLAUDE	06/01/1989	†	THABOT CHRISTIAN	19/11/2019	
GIPPET MICHEL	09/11/2010		MONDUCCI HENRI	08/12/1985	†	THOMAS CYRIL	12/12/2024	
GIRAUD CATHERINE	08/12/2022		MOREAU RAYMOND	27/11/2003	†	THOMAS GUY	13/12/1986	†
GIRERD BERNARD	09/11/2010		MOUTTOU CHRISTIAN	07/12/2023		THOMAS PHILIPPE	08/12/2022	
GODOT PASCAL	08/12/2022		NALIS ALAIN	15/12/2005		TREPOST PATRICK	23/11/2017	
GOLDSCHMID DANIEL	15/12/2005		NAHON GILLES	07/12/2023		VAN HAUWE ANDRE	09/12/2004	†
GRANDSIRE NOEL	10/12/2007		NGUYEN HERVE THAI BINH	07/12/2025		VANDENHENDE SEVERINE	20/11/2014	
GRANDSIRE PASCAL	07/12/2025		NOLLEAU CHRISTIAN	13/11/2020		VANIEMBOURG FERNAND	02/12/2021	
GRES PASCAL	24/11/2016		NOUCHY MAXIME	22/11/2012		VERET ALAIN	08/11/2011	
GRESS GEORGES	01/01/1993	†	NOWAK MICHEL	28/11/2013		VERET DANIEL	20/11/2014	
GUERIN ANDRE	23/11/2017	†	OUKOLOFF ROLAND	19/11/2019		VERDIER BRUNO	07/12/2023	
GUERIN CLAUDE	26/11/2015		PAQUE ISABELLE	28/11/2013		VERGNAULT FRANCIS	02/12/2021	
GUILBAUT GERARD	08/12/2022		PARENT ANDRE	08/12/2022		VIAUD YANNICK	08/11/2011	
GUERIN CLAUDE	02/12/2021		PARISSET DANIEL	09/12/1994		VILLIERS LAURENT	24/11/2016	
GUILLEY FABRICE	02/12/2021		PARABOSCHI JEAN	07/12/2023		VINCENT MICHEL	03/12/2020	
GUILLOCHEAU GUY	28/11/2013	†	PAUTLER FREDERIC	07/12/2023		WIRTZ EMMANUEL	08/12/2022	
GUISEPPI LOUIS	28/11/2013		PAVIA RICHARD	07/12/2023		YANDZI DARCEL ROGER	17/06/2021	
GUSTIN FRANCKY	07/12/2025		PEDEN CHRISTIAN	07/12/2023		YASUMOTO SOICHI	01/01/1998	
GUYON MAURICE	13/11/2020		PEGART MICHEL	09/12/2004		ZOUARH MOHAMMED	20/11/2014	
HAGIWARA NOBUHISA	01/11/2010		PELSER ROBERT	01/01/1993	†			
HALABI MOHAMED	08/12/2022		PELLERIN J-PIERRE	13/11/2020		6ème DAN		
HANSEN JEAN PIERRE	04/12/2008		PELTIER CHARLES	08/12/2022		ABDOUNE YVES	02/12/2021	
HARDY CHARLES	10/12/2007		PERARD MARC	08/12/2022		ADAM GILLES	16/11/2013	
HERBAUT HARRY	07/12/2025		PERINI ALAIN	09/11/2010		ADEN ALAIN	09/05/2010	
HERIN LIONEL	20/11/2014		PERRIER ARNAUD	20/11/2014		ADRIAENSSSENS CATHERINE	13/05/2012	
HERVE ANDRE	16/11/2019		PERREAU DENIS	08/12/2022		ADRIAENSSSENS FRANCOIS	02/03/1997	†
HIOLLE HERVE	09/11/2010		PETIT EDMOND	09/11/2010		AGBEGNENOU CLARISSE	08/12/2022	
HIRANO RYOSAKU	30/04/1997	†	PETOLLA CHRISTIAN	07/12/2023		AGUDO MARC	11/11/2018	
ISTACE CHRISTIAN	08/12/2022		PFEIFER GEORGES	10/12/2007	†	ALBERTI GUILLAUME	07/12/2023	
JACQUART CLAUDE	08/11/2011	†	PICARD ROBERT	14/11/1986		ALESSI J-YVES	21/03/1999	
JALADON GILLES	12/12/2024		PINATEL DANIEL	27/11/2003		ALEXANDRE CHRISTOPHE	11/11/2018	
JAZARIN JEAN LUCIEN	06/03/1985	†	PIVODORI J-PIERRE	12/12/2024		ALLAFORT GHISLAINE	01/01/2012	
JOLI PHILIPPE	07/12/2023		PLOMBAS CHRISTIAN	10/11/2018	†	ALLARD DANIEL	25/03/2001	†
JUAN J-Louis	15/12/2005		PORTE JEAN PIERRE	24/11/2016	†	ALLEGRE ERIC	20/03/2011	
JULIANS CLAUDE	01/12/2009	†	POUZET PATRICK	24/11/2016		ALLIBERT JULIEN	07/12/2025	
KARCZEWSKI HENRI	01/12/2009		QUENET GILLES	07/12/2025		ALLOUCH MARC	13/05/2007	
KAWAISHI NORIKAZU	22/11/2012		QUINTIN GUY-MICHEL	08/12/2022		ALOUACHE HABIB	12/12/2024	
KOEBERLE Marc	18/12/2006		RAMBIER RENE	10/12/2007		AMADO MICHEL	04/12/1987	†
KRASKA STANISLAS	12/12/2024		RAMILLON J-PAUL	28/11/2013		AMET ALAIN	01/01/2017	†
LACAY MARC PIERRE	09/12/1994	†	REBOURG LAURENT	07/12/2025		AMIRAUT CLAUDE	15/11/2014	
LAFOSSE JEAN	14/03/1986	†	RENAUD J-JACQUES	07/12/2025		AMOUSSOU BERTRAND	14/07/2025	
LAINE THIERRY	08/12/2022		RENAUDEAU LOUIS	18/12/2006	†	AMMON FREDERIC	18/05/2008	
LANDAU VINCENT	03/12/2020		RINCK DENIS	08/12/2022		ANDEOL EMILIE	08/12/2022	
LAUNAY LUC	12/12/2024		RQUIN FRANK	07/12/2023		ANDERMATT NICOLE	14/05/2006	†
LAURENT CLAUDE	15/12/2005		RIVA GASTON	16/06/1989	†	ANDREAZZOLI DANTE	03/03/1996	†
LE CAER PIERRE	10/12/2007		RODRIGUES THIERRY	07/12/2025		ARMITANO MANUEL	05/11/2017	
LE FRIANT PIERRE	23/11/2017		RODRIGUEZ FOSSARD BEATRICE	18/12/2006		ARNAISON BRUNO	09/05/2010	
LE GALL GILBERT	07/12/2023		ROSENZWEIG ALFRED	09/12/2004		ARNOULT ALBERT	04/12/1987	†
LEBRUN CELINE	07/12/2023		ROTTIER BERNARD	24/11/2016		ARTIEL JOSE	13/05/2007	
LECAT CLAIRE	19/11/2019		ROTTIER MARTINE	18/12/2006		ARZEUX JEANIK	14/05/2006	
LECUYER ALAIN	01/12/2009		ROUCHOUSE ROBERT	08/12/2022		AUFAUVRE MICHEL	14/11/2020	
LEDONNE RICHARD	07/12/2023		ROUDANES PIERRE	10/11/2018		AUGER GABRIEL	14/11/2020	
LEROUX EMMANUEL	07/12/2023		ROUSSEAU DIDIER	01/12/2009		AUTIE MARIO	13/05/2007	
LOISON THIERRY	24/11/2016		ROUX MICHEL	10/11/2018		AVIGNON MICHEL	14/09/1975	†
LOPEZ PHILIPPE	12/12/2024		ROZIER JEAN FRANCOIS	09/11/2010		BABIN DANIEL	01/01/2006	†
LOUIS BRUNO	02/12/2021	†	RUCEL ALEXANDRE	02/12/2021		BANNY BRUNO	13/05/2007	

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPÉTITIONS
DE LOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES TECHNIQUES ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FEIDARI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

BANZATO JEAN	03/12/1988		BRANGER HERVE	11/11/2018		CRESTOT THIERRY	08/12/2022
BAQUE PATRICE	15/11/2014		BRAY VICTOR	09/05/2010	†	CROIZIER PIERRE	01/01/2009
BARISIEN PHILIPPE	16/11/2013	†	BREGEON STEPHANE	12/05/2012		CULIOLI SIMON	02/05/2009
BAROU CHRISTOPHE	22/11/2015		BRESCH ERIC	07/12/2023		CUNADO JACINTO	12/05/2012
BARRAS STEPHANE	02/12/2021		BRIESCH JEAN-CLAUDE	12/05/2012		DA PRATO BERNARD	13/05/2007
BARRE J-LUC	04/02/2011		BROQUEDIS JEAN	28/02/1983	†	DAMASIN BERTRAND	15/12/2005
BARRUE CHRISTIAN	03/05/2009		BRUNET CHRISTOPHE	20/03/2011		DAMBACH FREDERIC	06/11/2016
BARTHELEMY ANDRE	06/01/1989	†	BRUNET PAUL	02/03/1997	†	DANIAULT NATHALIE	18/05/2008
BASMAISON CORINE	01/01/2009		BUFFETRILLE JENNIFER	17/11/2019		DARBELET BENJAMIN	26/11/2015
BASSO SYLVAIN	02/12/2021		BUONOMO ERIC	11/11/2018		DAVID JACQUES	01/01/2008
BASTERREIX DANIEL	17/11/2019		BURANELLO PASCAL	12/12/2024		DAVIDOFF GEORGES	13/03/2005
BATAILLE MATTHIEU	20/11/2014		BUREL YVES	18/05/2008		DE CLAVERIE JEAN	03/03/1996
BATAILLE TONY	08/12/2022		BURGER JEAN	29/01/1983		DE CRIGNIS UMBERTO	01/01/2010
BATON MAGALI	09/11/2010		BURGER ROLAND	16/12/1970	†	DE HERDT JEAN	01/01/1992
BAUMGAERTNER JACQUES	17/06/2021		CADOT YVES	11/11/2018		DE LA TAILLE GERARD	08/12/1990
BAZATTE YANNICK	08/12/2022		CALAMAND J-YVES	06/11/2016		DEBARD GABRIEL	15/03/1998
BAZEILLE RENE	13/05/2007		CALIF LAURENT BERNABE	18/05/2008		DECHOSAL CATHERINE	18/05/2008
BAZILE CHRISTOPHE	17/11/2019		CAMERA ALAIN	12/05/2012		DECL EVE MICHEL	07/12/1985
BEAU PIERRE	01/01/2008	†	CAMOUS ROGER	17/12/1991	†	DECOSSE LUCIE	22/12/2012
BEAURUELLE ISABELLE	15/12/2005	†	CAMUZET FABIEN	13/05/2012		DECOUX PHILIPPE	18/05/2008
BEAURY PIERRE	01/01/2010		CAPIZZI FERNAND	13/05/2007		DECROIX SYLVIE	04/12/2008
BECKER JEAN PAUL	01/01/2007		CAQUAS SEBASTIEN	08/12/2022		DEGASNE HERVE	11/11/2018
BEGA STEPHANE	15/11/2020		CARABETTA BRUNO	10/12/2002		DEGORCE JEAN LOUIS	13/05/2007
BELHOMME MARC	21/12/1991		CARLIER JEAN-MARIE	16/11/2013		DELCOLOMBO LAURENT	17/06/2021
BELIN JEAN	01/01/2009	†	CARON PASCAL	08/12/2022		DEL REY DANIEL	01/01/2009
BELLOT PATRICK	17/11/2019		CARRE JEAN-CHRISTOPHE	15/11/2020		DELARGILLIERE LILIANE	01/01/2007
BENAMER MOURAD	15/11/2020		CARRIERE MICHEL	14/05/2006		DELARUE JEAN-PHILIPPE	07/12/2023
BENEZET JEAN-CLAUDE	23/03/2003		CASTAINGS MICHEL	13/12/1986	†	DELATTRE MARIE-ANNE	13/05/2007
BENGUESMI TAHAR	17/11/2019		CAZAUBAT JEAN	01/01/2010	†	DELVINGT MARC	22/11/2015
BEOLETTO ERIC	12/05/2012		CELHAY JEAN-MICHEL	19/03/2011		DEMAISON J-LOUIS	15/03/1998
BERNA DOMINIQUE	07/12/2023		CEPHAY ALFRED	17/11/2013		DEMONIERE RAYMOND	05/11/2017
BERNARD THIERRY	09/05/2010		CERISIER RODOLPHE	07/12/2023		DENIS LEON	02/12/1984
BERRIER RENE	03/12/1989	†	CERVENANSKY CHRISTIAN	01/01/2008		DENIS FRANCK	12/12/2024
BERTHELOT PATRICK	22/11/2015		CESSIN FREDERIC	09/05/2010	†	DENNEVILLE CHRISTIAN	15/11/2014
BERTHET FRANCOIS	12/12/2024		CHABAS FRANCK	17/11/2019		DEPAGNIAT REMY	13/05/2012
BERTHET REMI	07/12/1985		CHABOCHÉ THIERRY	11/11/2018		DESBOIS SEBASTIEN	07/12/2025
BERTHIER MICHEL	13/03/2005		CHALON GUY	14/09/1975	†	DESCATEAUX MICKAEL	17/11/2019
BETZINA MICHEL	13/03/2005		CHAMBILY FRANCK	08/12/2022		DESCHAMPS BRUNO	20/03/2011
BICHEUX JACKY	24/03/2002		CHAMPEYMONT SERGE	13/05/2012		DESCHAMPS DOMINIQUE	08/12/2022
BIGOT ETIENNE	04/12/1987	†	CHAMPIGNY ESTELLE	13/05/2007	†	DESCHAMPS ERIC	17/11/2019
BILLET LILIAN	05/11/2017		CHANET PIERRE	09/05/2010		DESCOUBES LUCIEN	07/12/1985
BIRKEL PHILIPPE	15/11/2020		CHANSSEAUME NICOLAS	07/12/2023		DESESTRET JEAN MARC	22/11/2015
BIRO JEAN	11/03/2021	†	CHARBONNIER SERGE	07/12/2023		DESMARETZ ROBERT	15/11/2014
BIZOUARN DAVID	05/11/2017		CHARLES DAVID	07/12/2025		DESNOS J-PAUL	19/03/2011
BLANDINEAU VINCENT	08/12/2022		CHARLES DIDIER	13/05/2007		DESPLANS MARTINE	15/11/2014
BLAREAU CHRISTIAN	01/01/2011	†	CHARON EMILE	15/03/1998		DESTRUHAUT RENE	07/11/1981
BLONDELLE BRUNO	09/05/2010		CHARRIER J-MARC	11/11/2018		DETREZ MAURICE	01/01/2003
BODSON STEPHANE	08/12/2022		CHARTIER ERIC	05/11/2017		DEVAUX ANDRE	13/05/2007
BOEUF ELIE	07/12/1985		CHATAIN CLAUDE	08/12/1990	†	DEVIEENNE ROLAND	13/03/2005
BOFFIN FABIENNE	09/12/2004		CHAUVIN OLIVIER	08/12/2022		DI FILIPPO DAVID	05/11/2017
BOGAERT ROBERT	20/09/1976	†	CHAVET FREDERIC	02/12/2021		DI MERCURIO BERNARD	17/11/2019
BOIDIN ERIC	03/05/2009		CHAZAREIX ERIC	22/11/2015		DIFILIPPO DAVID	05/11/2017
BOIRIE PATRICK	12/05/2012		CHIKAOUI MOHAMED	13/05/2007		DJIMILI HASSENE	15/11/2020
BOISFER CHRISTIAN	15/11/2020		CHOUK HERVE	20/03/2011		DOGER PASCALE	30/05/1997
BOCQUET MIKAEL	07/12/2025		CICOT CHRISTINE	22/11/2001		DOMINICI ALAIN	24/03/2002
BONET-MAURY PAUL	14/09/1975	†	CLATOT BRUNO	05/11/2017		DRACOS JEAN MICHEL	23/03/2003
BONNIER MARC	06/11/2016		CLATOT FRANCIS	07/12/2025		DRESSAYRE JEAN	01/07/2023
BORDES JEROME	18/05/2008		CLAUDEL GERARD	09/05/2010		DRINGENBERG PIERRE	08/12/1990
BORSI ARMAND	18/12/1983		CLAUZIER J-MICHEL	22/11/2015		DUBOIS OLIVIER	03/05/2009
BOSC J-LUC	05/11/2017		CLERGET AXEL	08/12/2022		DUBUC ERIC	11/11/2018
BOSCH LAURENT	02/12/2021		CLOTEAUX NICOLAS	07/12/2023		DUCROCQ GERARD	18/05/2008
BOUCHET GILLES	07/12/1985	†	COLIGNON MARIE FRANCE	01/08/2000		DUPUY GERARD	03/12/1989
BOUCHET OLIVIER	15/11/2014		COLIN THIERRY	16/11/2013		DUSCH CHARLES	07/12/1985
BOUDJELIDA NICOLAS	12/05/2012		COLLEN CLAUDE	03/03/1996		DUTERTRE CHRISTOPHE	11/11/2018
BOUGRAT MARC	01/12/1991		COLONGES LUCIEN	10/12/1975		ELQALI JAMEL	15/11/2014
BOURASSEAU FRANCK	15/11/2014		COMBRUN BERNARD	14/05/2006		EMANE GEVRISE	22/11/2012
BOURGEOIS FREDERIC	05/11/2017		COME STEPHANE	07/12/2023		ESPOSITO FABIENNE	08/12/2022
BOURUMEAU STEPHANE	22/11/2015		CONTE DANIEL	17/11/2013		EURANIE ANNABELLE	03/12/2020
BOUTTEFEUX YVES	14/05/2006	†	COULET ALAIN	02/05/2009		FABRE THIERRY	07/12/2023
BOZZO CHRISTOPHE	08/12/2022		COULON PHILIPPE	09/05/2010		FADY DANIEL	06/06/1993
BRAGIALDI GUY	16/11/2013		CRESTA BERNARD	18/05/2008		FANTIN J-PIERRE	20/03/2011

FERNANDES DANIEL	28/11/2013	HAMEON PHILIPPE	12/12/2024	LE FOL ALBERT	14/11/2020
FIANDINO J-MARIE	06/06/1992 †	HAMOT CLAUDE	14/09/1975 †	LE SANQUER JEAN PAUL	16/06/1992 †
FILAINE FRANCK	02/12/2021	HANQUIER ERWAN	08/12/2022	LE SOLLIEC GERARD	03/12/1989
FILERI FRANCK	08/05/2010	HARDY YVES	18/05/2008	LEBIHAN LOUIS	13/03/2005 †
FILIPKOWSKI RICHARD	22/11/2001 †	HAREL BARBARA	20/11/2014	LECANU FREDERIC	14/07/2025
FILLAU DANIEL	01/01/2005 †	HAYOT DANY	13/03/2005 †	LECERF J-LOUIS	28/03/2004
FILLON HERVE	11/11/2018	HEDOUIN PASCAL	18/05/2008	LECLANGER MICHEL	18/05/2008
FINKELSTEIN OLIVIER	07/12/2023	HENRIC JEROME	12/05/2012	LECLERC GHISLAINE	03/05/2009
FISCHER DOMINIQUE	17/11/2019	HERNANDEZ YVES	17/11/2019	LECONTE STEPHANE	19/03/2011
FLAMAND JACQUES	01/01/2006 †	HERRERO FRANCOIS	25/03/2001 †	LEDUC BERNARD	23/05/1986
FLEURY GUY	14/05/2006	HERSANT CHRISTOPHE	17/11/2019	LEE BERNARD	16/11/2019
FLEURY PASCAL	05/11/2017	HERVE ALAIN	01/01/2008	LEFEBVRE DOMINIQUE	22/11/2015
FLEUTOT BENOIT	06/11/2016	HERZOG CHRISTIANE	17/12/1990	LEGENDRE OLIVIER	13/05/2012
FLOQUET PATRICIA	17/11/2013	HIDALGO ANTONIO	11/11/2018	LEGER PATRICE	13/05/2007
FLORENT CHARLIE	16/11/2019	HIPP MICHEL	03/05/2009	LEGRAND BASCOBERT ROGER	07/11/1981 †
FONTAINE J-CLAUDE	11/11/2018	HITTE J-PIERRE	20/03/2011	LELORIEUX GUY	16/11/2019
FORT GUILLAUME	14/07/2025	HOLLOSI DANIEL	14/05/2006	LEMAIRE GHISLAIN	09/11/2010
FOURCADE DANIEL	02/12/2021	HOSTEIN SERGE	19/03/1995 †	LEMASSON ALBERT	07/12/2023
FOURNIER FRANCIS	17/12/2000	HOUCARDE MARTIAL	15/11/2014	LEMOINE MICHEL	09/05/2010
FRANCOIS J-JACQUES	20/10/2019	HUANG YING CHIN J-PIERRE	08/12/2022	LEMOZY BERNARD	07/12/2025
FRANGIONI YVES	21/03/1999	HUART JOEL	14/11/2020	LENORMAND BERNARD	03/12/1989
FREMONT STEPHANE	31/12/2025	HUET MICHEL	16/11/2019	LEPAGE PIERRE	02/12/1984 †
FRISON FRANCK	20/03/2011	HULIN PIERRE	19/03/1995 †	LERAY RENE	04/12/1987 †
FRONTY JEAN-LUC	15/11/2014	HUMBERT CHRISTOPHE	15/11/2018	LEROSEY FRANCK	06/11/2016
GARBY LUCIEN	22/11/2015	HUMBERT ERICK	15/11/2014	LEROUX YANN	02/12/2021
GARDEBIEN J-BERNARD	13/03/2005	IMBERT THERESIOUS	01/10/1975 †	LEROY PHILIPPE	14/05/2006
GARIBALDI ROGER	01/01/2004	ISOLA JEAN-PIERRE	17/11/2013	LEROY SYLVAIN	13/03/2005
GARTIER ALAIN	06/06/1993 †	JACOMIN PHILIPPE	02/03/1997	LESUVAGE OLIVIER	16/11/2013
GAUDET CEDRIC	15/11/2014	JARNO PHILIPPE	21/03/1999	LESTURGEON G MICHEL	14/06/1988 †
GAUTHEROT BERNARD	12/05/2012	JEANNY GUY	02/03/1997	LETERTRE CLAUDE	22/11/2015
GAWRONSKI BRUNO	01/01/2012 †	JONARD CYRIL	20/11/2014	LETREUT MAURICE	27/05/1977 †
GELY RUDY	13/05/2007	JORDAN CHRISTIAN	15/11/2014	LETT DANIEL	06/11/2016
GERARD JEAN-LUC	05/11/2017	JOSSINET FREDERIQUE	09/11/2010	LEVET MICHEL	06/06/1993
GERMAIN PATRICE	05/11/2017	JOUAN ROGER	14/09/1975 †	LEVREL JEAN-PAUL	13/03/2005
GESLIN THIERRY	11/11/2018	JOUANNEAU LAURENT	02/12/2021	LIBERT ESSOMBE ESTHA	15/11/2018
GANESSELLO HERVE	05/11/2017	JOUFFRE J-PIERRE	13/03/2005	LIENARD DANIEL	01/01/2009
GIBEAUD ALCIDE	02/03/1997 †	JOUGLAS JACQUES	15/03/1998	LIMOUSIN SYLVAIN	07/12/2025
GIGLI LIONEL	05/11/2017	JUAN DOMINIQUE	03/05/2009 †	LINDENMANN HENRI	06/06/1993 †
GILLET JEAN-MARC	07/12/2025	JULIEN ALAIN	20/03/2011	LOGEL ROGER	03/12/1989 †
GIMENEZ RAYMOND	12/05/2012 †	JULIEN DAVY	11/11/2018	LOJEK HENRI	07/12/1985 †
GINOUVES HENRY	14/11/2020	KAHAL ABED	08/01/2017	LOPEZ MODESTO	01/01/2003
GIRARDEAU MORGAN	20/03/2025	KERKADENE CHERIF	15/11/2020	LORS YVES	13/12/2001
GIRARDEY SEBASTIEN	02/12/2021	KERKOUR SAID	06/11/2016	LOUMAGNE JACQUES	04/12/1987
GIRARDO AMAND	18/05/2008 †	KHIDER BERNARD	14/05/2006	LOUETTE LUCIE	14/07/2025
GIRAUD ALAIN	01/01/2009 †	KIENTZ ANDRE	01/01/2007 †	MAGNIEN ISABELLE	07/12/2023
GIRAUD JEAN	14/09/1975 †	KLOCKER HANS PETER	03/11/2006	MALHERBE PIERRE	06/06/1993 †
GIRAUDON J-PIERRE	13/05/2007	KNOLL WERNER	08/12/1990	MANIBAL-PAGES BRIGITTE	15/11/2014
GIRON CHRISTIAN	23/03/2003	KRZEMIANOWSKI MIRTYL	01/01/2009	MANNIER BRUNO	13/05/2007
GONSOLIN DIDIER	03/12/1988 †	L HERBETTE ALAIN	13/03/2005	MANTEL FRANCK	07/12/2025
GONTARD CLAUDE	04/12/1987	LABBE SEBASTIEN	08/12/2022	MARCE CHRISTIAN	06/11/2016
GONZALEZ DAVID	12/12/2024	LACOUR RENE	22/11/2001 †	MARCHAND THIERRY	12/05/2012
GOUSSARD CHRISTINE	17/11/2019	LAFONT ANDRE	06/07/1991 †	MARCHANT ROBERT	03/12/1989
GOV CHRISTINE	13/05/2007	LAGERBE JEAN-MARIE	14/05/2006	MARET CYRILLE	08/12/2022
GRAVIGNY SERGE	01/01/2009	LAGUSI PIERRE	14/05/2006	MARIE-LOUISE MARC	15/11/2020
GRECH J-LOUIS	23/03/2003	LAI RAOUL	18/05/2008	MAROLLEAU HERVE	05/11/2017
GRIMAUD THIERRY	08/12/2022	LALLEMAND JULIEN	08/12/2022	MARRE HERVE	12/12/2024
GROS SERGE	06/11/2016	LANDAIS ALEXIS	02/12/2021	MARTIN BRUNO	04/12/1987
GROSPERRIN JACQUES	14/11/2020	LANDIER MICHEL	13/03/2005	MARTIN CHRISTIAN	23/03/2003
GROSSAIN CHRISTOPHE	22/11/2015	LANGLAIS LIONEL	15/03/1998	MARTINET SANDRINE	07/12/2023
GUACIDE J-GERARD	02/12/2021	LAPEYRE CHRISTIAN	19/03/2011	MARTINS CELSO	29/06/2016
GUENOT CHRISTIAN	07/12/1985	LARCHER PASCAL	07/12/2023	MASNIERES JEAN LUC	12/05/2012
GUERIN PIERRE	15/11/2014	LASCOUMETTES PATRICK	13/05/2012	MASSINA CHRISTOPHE	08/12/2022
GUERRERO GILLES	08/12/2022	LATESTERE CHRISTIAN	09/05/2010	MATHIEU FABRICE	17/11/2013
GUESDON WILFRIED	07/12/2025	LAUDE VERONIQUE	08/12/2022	MATHONNET GEORGES	01/12/2009
GUILLON JACKY	16/11/2019	LAVENIR OLIVIER	08/12/2022	MATUSZEWSKI GAELE	07/12/2025
GUILLON THIERRY	13/05/2007	LAVILLE BENOIT	05/11/2017	MAUPU PATRICK	13/03/2005
GUIRAUD WILFRIED	11/11/2018	LE CAP MARC ANTOINE	22/11/2015	MAUREL GILLES	28/02/1983 †
GUNTI MARIE-JOSE	07/12/2023	LE COADOU CAROLE	07/12/2025	MAYANCE ROLAND	08/12/2022
GUTTADAURO GILLES	08/05/2010	LE COADOU MICKAEL	08/12/2022	MECHIN STEPHANE	16/11/2013
GUYARD JEAN MICHEL	17/11/2013	LE CRANN CHRISTIAN	13/05/2012	MEIGNAN LAETITIA	01/08/1999
HALOPEAU ERIC	17/11/2019	LE DONNE RICHARD	03/05/2009	MENDIBURU GREGORY	12/12/2024

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE

MEREUX GERALD	12/12/2024	PERES MARCEL	14/11/2020	SALAS DOMINGO	01/01/2012
MERLIN PHILIPPE	07/12/2025	PERLETTI J-FRANCOIS	22/11/2015	SALTZMANN MICHEL	11/03/2021 †
MERY PATRICK	08/12/2022	PERONNE LAURENT	07/12/2025	SANCHIS MICHEL	23/05/1986
MESBAH KADER	17/11/2019	PEROU CHRISTOPHE	11/11/2018	SAND EMILE	04/12/1987 †
MESBAH MUSTAPHA	17/11/2019	PERRICONE FREDERIC	02/12/2021	SANDERS YVES	13/03/2005
MESLAYE J-CLAUDE	18/12/1983	PERRIOT ALAIN	12/12/2024	SANTAMARIA JOSE	13/03/2005
MESSINA ANGELLA	03/05/2009	PESQUE PAUL-THIERRY	06/11/2016	SANTERNE ANDRE	14/11/2020
METRAL EDOUARD	01/01/2009	PETIT HERVE	15/11/2014	SANZ JACKY	18/05/2008 †
METZGER J-PAUL	03/12/1988	PETIT PASCAL	07/12/2025	SARRAZIN THIERRY	05/11/2017
MEYLLEUX DOMINIQUE	16/11/2019	PHILIPPE MAURICE	14/09/1975 †	SATABIN LAURENT	15/11/2014
MEYNIER SERGE	15/11/2014	PICART DOMINIQUE	16/11/2013	SCAVINO PHILIPPE	18/05/2008
MEZIN ERIC	12/05/2012	PIEJAK GABRIEL	07/12/2025	SCHAEFFER ROBERT	03/12/1989 †
MICHELET LUDOVIC	12/12/2024	PIERON ROLAND	20/10/2019	SCHMITT ALAIN	03/12/2020
MICOLLET STEPHANE	08/12/2022	PIERROT-CRACCO PASCALE	14/05/2006	SCHULER VALERIE	08/12/2022
MILLOT DIDIER	07/12/2025	PIETRI LOIC	08/12/2022	SEEL WILLIAM	17/11/2019
MIKSA EDMOND	12/12/2024	PILI ROGER	14/11/2020	SEGARD JACKY	17/11/2019
MOISSON HENRI	03/03/1996	PINA GUY	01/01/2018	SEGUIN ARNAUD	22/11/2015
MOMMENS CLAUDE	18/05/2008	PINNA JEAN-JACQUES	24/03/2002 †	SEGUIN REGIS	08/12/2022
MONDIERE ANNE-SOPHIE	20/11/2014	PION BRUNO	15/11/2020	SEMPE YVES	19/03/2011
MOOR JEAN-MARC	12/05/2012	PIPREL FRANCOIS	11/11/2018	SERANDREI NICOLAS	07/12/2023
MOREAU HUBERT	17/12/2000 †	POLETTE MICHEL	07/12/2023	SERE JACQUES	03/12/1989 †
MOREAU RENE	13/05/2007	PORCHET ERIC	13/05/2007	SEREN BRUNO	01/01/2012
MORENO PASCAL	28/03/2004	PORET SEVERINE	17/11/2013	SERIN JACQUES	14/11/2020
MORFIN GERARD	06/07/1991 †	POSSAMAI STEPHANIE	26/11/2015	SEVAUX RAPHAEL	19/03/2011
MOTTIN LAURENT	11/11/2018	POTEAUX PAUL	13/05/2007	SEVESTRE GUILLAUME	06/11/2016
MOUETTE CATHY	16/11/2019	POTTIER MICHEL	08/12/1990	SIGAUD NICOLAS	11/11/2018
MURAKAMI KIYOSHI	16/04/1985	POUPIN FRANCOIS	12/12/2024	SIGNAT JACQUES	01/01/2018
MURATI CHARLES	13/03/2005	PRADAYROL LIONEL	13/05/2012	SIMON J-CLAUDE	22/11/2001
MURE BRUNO	11/11/2018	PRESLIER JEAN-LOUIS	16/11/2013	SIMON LUCIEN	16/11/2013
NABIS MAURICE	13/12/2001	PROVOST MICHEL	01/01/2009 †	SIONNEAU LAURENCE	01/01/2017
NAERT LIONEL	19/03/2011	PUGET BERNARD	24/03/2002	SORRIANO CHRISTIAN	18/05/2008
NAPOLETANO FRED	21/03/1999	QUELLIEN JEAN-CLAUDE	08/12/2022	SOUCHARD PATRICK	16/11/2013
NAVARRO HERVE	08/12/1990	RABILLON LAURENT-PIERRE	12/05/2012	SOUDAY BRUNO	11/11/2018
NGANDU LUPOPOLA MICHEL	05/11/2017	RAIGNE J-JACQUES	02/03/1997	SOUFI MAHMOUD	07/12/2025
NGUYEN DIDIER	12/12/2024	RALITE FRANTZ	12/05/2012	SOUFI SAAD	18/05/2008
NICHILO SARAH	20/11/2014	RAMON MICHEL	08/12/1990	SOUMEILHAN JOEL	15/11/2020
NOEL J-CLAUDE	01/01/2010	RAMOND MURIEL	09/05/2010	STAUBLI CHARLES	04/12/1987
NOIRBUSSON RENAN	15/11/2020	RANDOULET JEAN PIERRE	03/03/1996	STOLL STEPHANE	08/12/2022
NOLIN PATRICK	13/05/2007	REDON RAYMOND	03/12/1988	SUPERNANT XAVIER	16/11/2013
OPITZ FRANK	20/03/2011	REGE REMY	15/11/2014	TABERNA PIERRE	04/12/1987 †
OPITZ PATRICK	13/05/2012	RENAULT CHRISTIAN	04/12/1987	TABONE JEAN CHARLES	01/01/2011
OPY JEAN PAUL	13/05/2007	RENAULT DAWN	26/02/2002	TABUTEAU PHILIPPE	03/05/2009
ORENES GILLES	13/03/2005	RENDI J-MARIE	18/05/2008	TARASIUK JEAN PAUL	03/05/2009
ORTALA PIERRE	08/12/2022	RENELLEAU YVON	06/01/1989	TAYOT PASCAL	10/12/2002
ORVELIN VINCENT	08/12/2022	RENOU LOUIS	04/12/1987 †	TCHEUMEO AUDREY	08/12/2022
OUALI MOHAMED	06/11/2016	RETHORE DANIEL	13/05/2007	TEIXEIRA SEBASTIEN	07/12/2023
OURNAC ROBERT	03/12/1989	RIABOFF FANNY	07/12/2025	TEMANS YVAN	11/11/2018
OUSSET ROBERT	23/03/2003	RICHARD JEAN-MICHEL	13/05/2012	TEURNIER JEAN	01/01/2009 †
OVISE THIERRY	12/05/2012	RICARD MATHIAS	07/12/2025	THELLIER PHILIPPE	05/11/2017
PACTOLE-BIRACH RICHARD	17/11/2013	RIEU JEAN-CLAUDE	15/11/2014	THIOULOUSE JEAN-MARC	07/12/2025
PAGNIEZ BERNARD	14/05/2006	RINER TEDDY	15/11/2018	THIVAUD CLAUDE	04/12/1987
PALATSI EMILE	02/05/2009	RION LAURENT	17/11/2019	THOMAS BERNARD	13/05/2007
PANASSENKO ANDRE	13/12/2001	RIQUIN JEAN-CLAUDE	01/01/2011 †	THOMAS LAURENT	01/01/2006
PANZA CLEMENT	01/01/1993 †	RIVAS FRANCIS	22/11/2015	THOMAS PAUL	19/03/2011
PAPON JEAN	12/05/2012	ROBALO MARCELIN	19/03/2011	THOMAS PHILIPPE	15/11/2014
PARENT GILBERT	04/12/1987 †	ROBARDET GUY	13/12/1986 †	TIGNOLA-CHARLES LAETITIA	09/11/2010
PARENT JEAN-PHILIPPE	17/11/2019	ROBERT FRANCK	11/11/2018	TISON PATRICK	17/11/2013
PARPILLON DIDIER	21/03/1999 †	ROBERT PASCALE	30/05/1997	TONDEUR J-CLAUDE	19/03/2011
PASSALACQUA J-PIERRE	01/01/2009	ROBERT YANNICK	05/11/2017	TOUFOUTI SAID	08/12/2022
PATERNOSTER HENRI	14/03/2019	ROBIN THIERRY	20/03/2011	TRAICA MAURICE	13/05/2007
PATRY FLORIAN	08/12/2022	ROCHERY VIVIANE	09/05/2010	TRAVERSA PATRICE	13/05/2012
PAULET HENRY	01/01/2008 †	ROCHEUX FABRICE	15/03/1998	TROCHERIE JEAN	06/06/1993
PAUTLER PIERRE	18/09/1987 †	RODRIGUEZ ANTHONY	03/12/2020	TROTZIER PATRICK	13/03/2005
PAVIA AUTOMNE	12/12/2024	ROGER RENE	04/12/1987 †	TRUONG ERIC VAN THO	07/12/2025
PEIGNE BERNARD	16/11/2013	ROTKOPF J-CLAUDE	24/03/2002	TULLIO MARC	09/05/2010
PELATAN MICHEL	02/12/1984	ROUFFIA ROGER	02/12/1984 †	TURPAULT HENRI	01/01/2009 †
PELLEGRINO FRANCK	17/11/2013	ROUHET FREDERIC	22/11/2015	TURREL J-LUC	17/11/2013
PELTIER JEAN-PIERRE	17/11/2019	ROUSSEAU STEPHANE	07/12/2025	UGARTEMENDIA LOUIS	19/03/2011
PEREA AURORE	07/12/2023	ROUSSELLE ERIC	11/11/2018	VACHIER MARC	09/05/2010
PEREA NICOLAS	02/12/2021	ROUX ALAIN	20/03/2011	VACQUIER ALAIN	20/03/1994
PERES DANIEL	09/05/2010	ROZE REGIS	20/03/2011	VADELORGE GIL	17/11/2013
PERES MICHEL	20/03/1994	RUBEL ERIC	17/11/2019	VAGNERRE CHRISTOPHE	17/11/2019

VALENTE VINCENT	02/12/1984 †
VALENTE VINCENT	02/05/2009
VALENTE VINCENT-JEAN	09/05/2010
VALLEE LUCIEN	01/01/2009
VALLELIAN BRUNO	03/12/1989
VAN LAERE ROBERT	06/06/1993 †
VANBELLE CLAUDE	13/05/2007
VARGAS MYRIAME	12/12/2024
VAS ANDRE	03/12/1988 †
VERDINO ERNEST	04/12/1987 †
VERET SEVERINE	17/11/2013
VERGNE ROGER	14/09/1975 †
VERILLOTTE MARC	02/12/2021
VERNIER MICHEL	08/12/1990
VERRIERE BERNARD	01/01/2008 †
VIALET PHILIPPE	22/11/2015
VIDAL ALAIN	15/11/2014
VIDEAU SERGE	07/12/1985
VIGNEAU Alain	15/11/2020
VIEILLE MARCHISET VINCENT	17/11/2019
VILAIN J-FRANCOIS	22/11/2015
VILAIN OLIVIER	03/05/2009
VOINDROT ARMELLE	22/11/2015
VOLANT CHRISTINE	18/05/2008
VONPIERRE BRUNO	08/12/2022
WAHRHEIT CYRILLE	15/11/2014
WALTHER J-PAUL	03/12/1989
WDOWIAK FRANCK	06/11/2016
WLEKLY GEORGES	15/11/2014
ZANELLA ERIC	11/11/2018
ZELY FABRICE	01/01/2009
ZEMZEMI MOHAMED	17/12/1991
ZIN JEAN	14/09/1975 †
ZULIANI BRUNO	01/01/2009

Textes Sportifs
CADRAGE

Textes Sportifs
COMPETITIONS
SPORTIVES

Textes Sportifs
COMPETITIONS
DELOISIR

Textes Sportifs
ACTIVITES
ENCADREES

REGLES
TECHNIQUES
ET SECURITE

GRADES

STATUTS
FFJDA

RI FFJDA ET
ANNEXES

REGLEMENTS
SPECIFIQUES

LICENCES
AFFILIATIONS
ASSURANCE